



**DÉCLARATION DE
PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2023**



**EPC
GROUPE**

TABLE DES MATIÈRES

A. Introduction

- A.1 Édito** p.4
- A.2 Le Groupe EPC en chiffres clés** p.5
- A.3 Les valeurs d'EPC Groupe** p.6

B. Informations générales

- B.1 À propos** p.8
- B.2 Organisation et gouvernance** p.11
- B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur** p.14
- B.4 Analyse de risque et matrice de double importance** p.19

C. Rapport de durabilité

C.1 Créer de la valeur pour le client

- C.1.1** Garantir des produits et services de qualité dans la durée p.26
- C.1.2** Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables p.29
- C.1.3** Assurer une pratique éthique des affaires p.32

C.2 Respecter nos collaborateurs

- C.2.1** Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail p.36
- C.2.2** Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion p.38
- C.2.3** Développer les compétences et l'engagement p.41

C.3 Opérer en sécurité

- C.3.1** Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs p.46
- C.3.2** Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés p.50

C.4 Respecter l'environnement

- C.4.1** S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes p.54
- C.4.2** Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre p.56
- C.4.3** Améliorer la gestion de l'eau p.60
- C.4.4** Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets p.62
- C.4.5** Dialoguer et agir en faveur des communautés locales p.64
- C.4.6** Assurer le respect des droits de l'Homme p.66

D. Annexes

- D.1 Liste des indicateurs** p.70
- D.2 Tables de correspondances** p.84
 - D.2.1** Correspondances DPEF 2022 p.84
 - D.2.2** Correspondances ESRS p.87
- D.3 Analyse de double importance** p.91



Inauguration du Polygone de Développement et d'Essais - EPC 2i - Mars 2023

A. INTRODUCTION



Olivier Obst
PDG - EPC Groupe

“
POUR LE GROUPE EPC,
LA RESPONSABILITE
SOCIALE DES
ENTREPRISES (RSE) N’EST
PAS UN SIMPLE CONCEPT
C’EST UNE REALITE
PROFONDEMENT
ENRACINEE DANS SON
ADN FACONNANT NOTRE
QUOTIDIEN ET
ORIENTANT NOTRE
STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT.”

C'est d'abord un héritage, car il y a 130 ans, si on ne parlait pas de RSE, chez EPC on parlait déjà d'environnement du travail car chaque collaborateur savait que sa sécurité dépendait du respect rigoureux des procédures.

Il y a 130 ans, l'environnement c'était aussi et déjà la gestion des déchets.

Enfin, les dirigeants fondateurs avaient la mission d'intégrer le Groupe dans son environnement, national et international, pour le pérenniser et le développer puisque fabriquer des explosifs, c'est avoir pour interlocuteur ultime la puissance publique et sa législation, c'est obtenir des autorisations, se soumettre à des contrôles, c'est répondre aux préoccupations légitimes des riverains, c'est enfin et surtout, former les collaborateurs pour éviter l'accident. Aujourd'hui on utiliserait les termes d'acceptabilité et de conformité.

L'environnement en héritage donc mais aussi au centre de notre quotidien.

Aujourd'hui, le monde est confronté à des défis majeurs tels que la pression croissante sur les ressources naturelles et le changement climatique qui nous impose collectivement de prendre des mesures pour s'y adapter et pour en atténuer l'accélération. La stratégie suivie depuis quatre ans a précisément mis le Groupe EPC au cœur de ces tendances qui marqueront le siècle :

- Notre activité d'explosifs est absolument essentielle à la disponibilité des ressources inévitablement nécessaires à la transition énergétique, notamment les métaux qu'elle requiert en grandes quantités.
- Elle joue également un rôle irremplaçable dans la réalisation des travaux d'infrastructures énergétiques et de transport nouvelles et adaptées au changement climatique.
- Enfin, notre activité de déconstruction et d'économie circulaire est maintenant bien positionnée comme acteur non seulement de la fin de vie de la construction, mais de son économie circulaire.

Notre groupe a en revanche pris la décision de n'avoir, parmi ses centaines de clients, aucune mine de charbon.

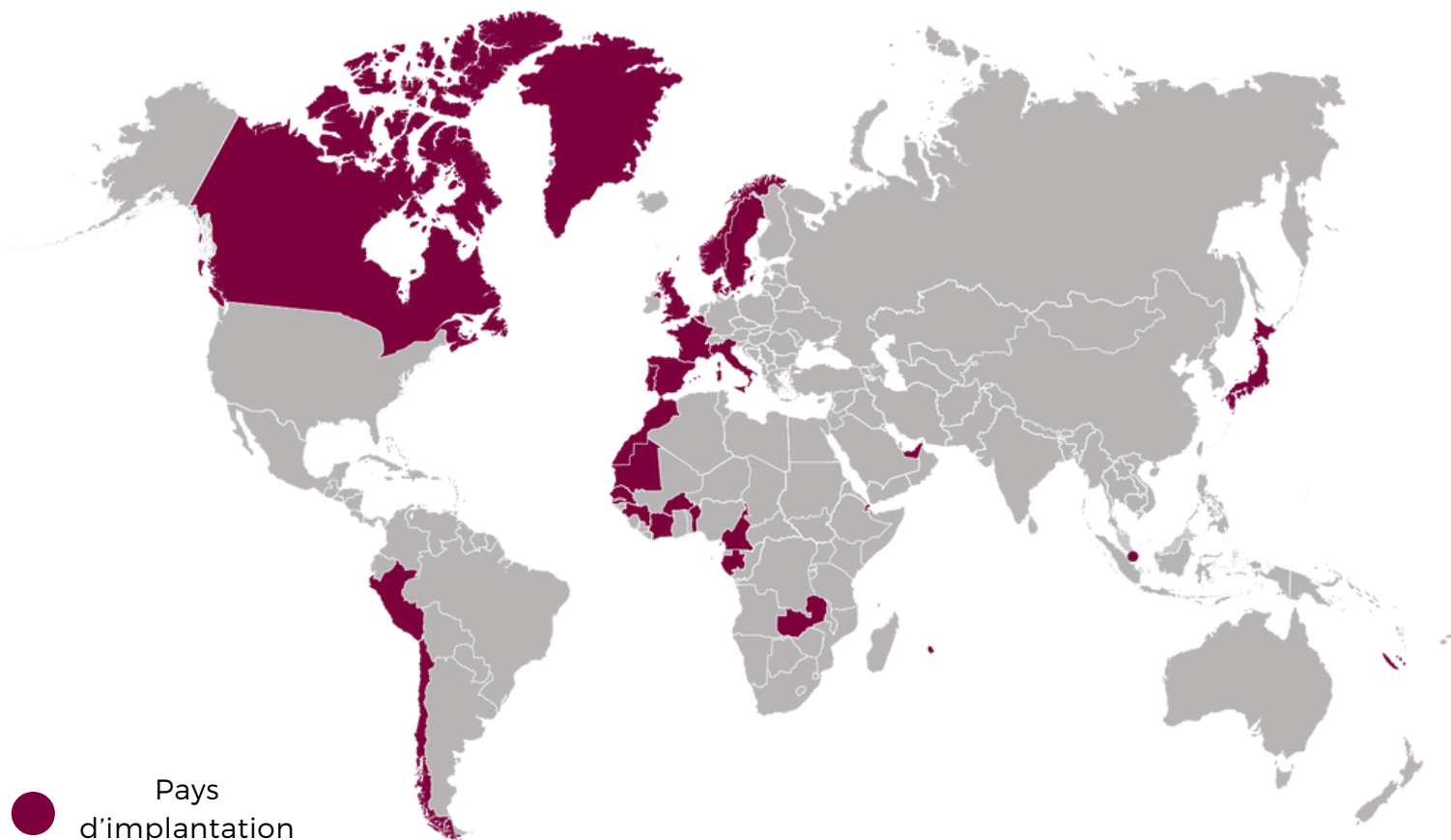
Le Groupe EPC a non seulement un rôle moteur à jouer dans ces domaines, mais il prend ses responsabilités s'agissant de son propre impact, comme nous l'expliquons dans la présente DPEF.

Ainsi, après l'effort de mesure très détaillée de notre empreinte carbone en 2022, nous sommes engagés dans la réduction de cette empreinte, et dans la définition de notre plan de réduction à moyen terme. 2024 sera aussi l'année d'un effort particulier d'évaluation de nos impacts en matière de biodiversité.

Dès lors, quand on a, comme le Groupe EPC, l'environnement en héritage et pour réalité quotidienne, la RSE et les normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) sont les piliers essentiels de notre réflexion stratégique. Nous accordons une grande importance à la transparence et au partage de nos savoir-faire, de nos valeurs, de nos objectifs et de nos engagements, tant en interne qu'en externe.

Cette nouvelle DPEF témoigne de l'engagement et de la détermination de nos équipes à transformer nos activités vers une approche toujours plus durable, où l'éthique, l'économique et l'environnement se conjuguent pour une création de valeur respectueuse de nos principes.

A.2 Le Groupe EPC en chiffres clés



2

Principales
activités

4

Valeurs
cardinales

46

Filiales
dans 27 pays

130

Ans d'expertise au
service
de nos clients

482

Millions d'€ de
Chiffre d'Affaires

2 112

Collaborateurs répartis
globalement

A.3 Les valeurs d'EPC Groupe

Créer de la valeur pour le client

Nous savons que notre pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour permettre à nos clients d'améliorer leur productivité et la qualité de leur exploitation en leur garantissant des produits et des services performants et de qualité adaptée.



Respecter nos collaborateurs

Nous valorisons les contributions et initiatives individuelles, en créant un environnement de confiance. Nous croyons également que les grandes réalisations sont le résultat du travail d'équipe. C'est pourquoi nous voulons attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour notre entreprise, motiver nos collaborateurs, les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes et à faire preuve d'efficacité et traiter ainsi chaque personne conformément aux valeurs d'EPC Groupe.



Opérer en sécurité

Nous voulons garantir à nos salariés, nos clients, nos sous-traitants et nos actionnaires un environnement sûr et sain. Pour cela nous devons être une référence en matière de sécurité dans chacune de nos activités.



Respecter l'environnement

Nous croyons que la société prospère grâce au respect des personnes, des communautés et de l'environnement ; c'est pourquoi nous agissons toujours de manière éthique en incluant la responsabilité sociale et environnementale dans nos actions et décisions. Nous nous engageons dans une dynamique soutenable et durable d'adaptation des outils industriels, des pratiques et des produits dans un souci d'innovation, de performance et de respect de l'environnement.





Utilisation du logiciel Expertab™ sur une carrière

B. INFORMATIONS GÉNÉRALES

B.1.1 La Déclaration de Performance Extra-Financière

La Déclaration de Performance Extra-Financière¹ est une obligation légale en France pour les sociétés ou les Groupes de sociétés qui entrent dans les critères fixés par la loi. Le Groupe EPC est soumis à cette obligation de DPEF puisqu'il remplit les critères fixés par le code de commerce ; à savoir - pour une société cotée sur un marché réglementé qui établit des comptes consolidés - le seuil de 20 millions d'euros pour le total du bilan, ou de 40 millions d'euros pour le montant net du chiffre d'affaires ou de 500 pour le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice.²

La DPEF a réglementairement pour périmètre l'ensemble des filiales visées par l'intégration globale, ce qui est le cas dans la présente DPEF du Groupe EPC. Cette DPEF couvre l'année 2023.

Certaines informations publiées intègrent la chaîne de valeur du Groupe : notamment amont lorsqu'il s'agit des fournisseurs et aval pour les clients qui bénéficient des services proposés par le Groupe.

B.1.2 L'intégration du référentiel ESRS : vers la déclaration relative à la durabilité

En juillet 2023, la Commission Européenne a adopté la version finale de la directive sur le reporting extra-financier (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD³). L'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales a transposé en droit français les mesures contenues dans la directive.

La directive sera applicable en 2025 pour l'année 2024. Néanmoins, compte-tenu de la complexité du référentiel ESRS (European Sustainability Reporting Standards) et afin de monter en compétence sur son déploiement, le Groupe EPC a décidé de l'intégrer progressivement dans les DPEF des exercices 2022 à 2024.

Pour la DPEF 2022, le Groupe EPC a déployé l'analyse des incidences, risques et opportunités en double importance relative sur l'activité **explosifs et forage-minage**.

Pour la DPEF 2023, le Groupe étend l'analyse de double importance relative à l'activité **déconstruction-dépollution et économie circulaire** et déploie les points de données du référentiel ESRS. Bien que la consultation formelle des parties prenantes ne soit pas obligatoire⁴, le Groupe a notablement augmenté sa participation à des échanges sur les incidences, risques et opportunités avec ses parties intéressées, y compris sa chaîne de valeur.

B.1.3 La réorganisation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Alors que les normes internationales en matière de durabilité se multiplient et se complexifient, le Groupe a décidé d'articuler sa déclaration en matière de durabilité autour de ses valeurs, reformulées en 2021, à la demande de son Président Directeur général. Ces valeurs sont autant d'engagements pour le Groupe :

- Créer de la valeur pour le client
- Respecter nos collaborateurs
- Opérer en sécurité
- Respecter l'environnement

[1] Ci-après désignée « DPEF ».

[2] Combinaison des articles [L.225-102-1](#) et [R.225-104](#), du code de commerce.

[3] Directive (UE) 2022/2464 modifiant le règlement (UE) 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

[4] Déployer les ESRS : un outil de pilotage au service de la transition, de l'Autorité des Normes Comptables, version de décembre 2023 (§Q2.3, P9/50).

Dans un contexte d'évolution rapide des demandes des parties prenantes et des exigences réglementaires, l'organisation autour des valeurs permet :

- De maintenir une permanence dans la méthodologie de présentation et de rédaction au-delà des modifications à venir des normes et exigences qui, en matière de RSE et d'ESG, sont nombreuses,
- De faciliter la compréhension en interne par une articulation autour de valeurs bien connues au sein du Groupe et qui suscitent une adhésion forte.

B.1.4 Principaux référentiels et interopérabilité des normes internationales

En parallèle du déploiement des ESRS au niveau européen, il convient de préciser que d'autres organismes internationaux tels que l'ISSB (International Sustainability Standards Board) et le GRI (Global Reporting Initiative) travaillent également sur des projets de standardisation de normes liées aux critères ESG. Des échanges et travaux sont en cours entre l'EFRAG, l'ISSB et le GRI afin d'harmoniser les normes proposées et de prévoir leur interopérabilité. Normes générales auxquelles il convient d'ajouter des normes sectorielles (par exemple les normes sectorielles de la mine IRMA ; Initiative for Responsible Mining Assurance).

Afin de faciliter la lecture de la DPEF par l'ensemble des parties prenantes, nationales, européennes ou internationales, ce document présente en annexe des tables de correspondances avec les normes ESRS. De plus, les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, auxquels sont rattachées les actions du Groupe, sont introduits au début de chaque partie du rapport de durabilité.

B.1.5 Structure du rapport de durabilité et recueil des politiques Groupe

Les différentes politiques du Groupe EPC sont regroupées et décrites dans chacune des parties du rapport de durabilité de la manière suivante :

- **Enjeux** : résumé des principaux enjeux pour le Groupe EPC, comprenant les incidences, risques et opportunités. Ces enjeux ont été pris en compte et évalués dans l'analyse de double importance.
- **Engagements** : description de l'approche du Groupe pour tenir compte des enjeux, qui comprend les politiques appliquées par la société ainsi que les processus mis en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- **Gouvernance** : principes de gouvernance et d'organisation interne.
- **Actions** : exemples des actions concrètes menées par le Groupe et ses filiales pour faire face aux enjeux et promouvoir les incidences positives.
- **Indicateurs** : sélection d'indicateurs et chiffres clés pertinents permettant le suivi de la performance sur chacun des thèmes. Certains indicateurs et chiffres clés peuvent être publiés sur des périmètres restreints pour plus de pertinence ; cela est précisé le cas échéant.
- **Objectifs** : cibles et objectifs, chiffrés ou non, qui font preuve de l'engagement du Groupe.

Les **activités de production d'explosifs, de forage-minage, de déconstruction, de dépollution et d'économie circulaire** sont distinguées dans les explications lorsque cela est pertinent. À noter que pour faciliter leur diffusion, certaines des politiques regroupées dans la présente DPEF sont par ailleurs formalisées dans des documents distincts, mentionnés le cas échéant, qui peuvent être publics ou réservés à un usage interne. La mise en œuvre, le suivi et la diffusion des politiques s'appuient notamment sur des standards, procédures, modes opératoires et autres outils.

B.1.6 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité

La mise à jour de la DPEF a été conduite par la Direction RSE avec l'aide des autres Directions fonctionnelles du Groupe et celle des correspondants en filiale sur chacun des principaux thèmes.

Une procédure concernant la remontée des informations en matière de durabilité a été formalisée par le Groupe et communiquée aux filiales. Ainsi, les informations pour le calcul des indicateurs ont été collectées par les filiales dans des modèles dédiés et ont fait l'objet d'un contrôle de cohérence (exhaustivité et intégrité des données) lors de leur consolidation au niveau des Directions concernées du Siège.

Des réunions de présentation, d'information, d'assistance auprès des filiales ont été organisées avant, pendant, et après la collecte des données autant que de besoin.

L'outil Microsoft Power BI® a permis de fiabiliser ces contrôles en réduisant les saisies et en facilitant la consolidation des données.

MEMU sur une carrière



B.2 Organisation et gouvernance

Les informations sur la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, ainsi que leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU), section 12 : Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.

Les informations sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des questions de durabilité et sur la manière dont ces questions ont été traitées sont décrites dans le DEU, section 14 : Fonctionnement des organes d'administration et de direction.

Nous nous attacherons ici à détailler les fonctions de gouvernance sur les sujets RSE et leurs déclinaisons aux différents sujets couverts par la DPEF.

B.2.1 Organisation

Décentralisée pour des raisons historiques, commerciales et réglementaires, l'organisation du Groupe EPC donne à ses filiales une autonomie de gestion qui inclut très largement le social, l'environnemental et le sociétal.

La décentralisation dans le Groupe EPC ne trouve pas son origine uniquement dans des motifs externes qui s'imposent objectivement au Groupe EPC ; il est en effet possible de rencontrer des organisations différentes pour des activités et des tailles de groupes similaires. Il existe dans l'organisation décentralisée du Groupe EPC une autre raison majeure : l'adéquation entre la décentralisation et le respect des valeurs du Groupe. Le Groupe EPC croit que le modèle d'organisation décentralisé est adapté pour :

- Créer de la valeur pour le client : il est essentiel de bien le connaître et la proximité favorise évidemment la bonne connaissance de ses besoins,
- Opérer en sécurité : la sécurité suppose une connexion étroite entre l'analyse, la conception des modes opératoires, leurs stricte application et l'analyse du retour d'expérience,
- Respecter l'environnement : présent dans plus de 20 pays sur les 5 continents, la prise en compte des enjeux et spécificités de l'environnement dans toutes ses composantes est clairement facilitée par la proximité qu'offre un modèle décentralisé,
- Respecter nos collaborateurs : la proximité est un vecteur essentiel de la connaissance et de la prise en compte de nos collaborateurs dans toutes leurs composantes.

Bien entendu, la décentralisation n'exclut pas une forte implication des fonctions centrales du Groupe, dès lors tournées dans leurs missions de contrôle, vers une approche intégrant pleinement le soutien et l'appui aussi bien technique qu'opérationnel de chacune des filiales et de leurs collaborateurs.

Les **explosifs et le forage-minage**, d'une part, et la **déconstruction-dépollution et l'économie circulaire**, d'autre part, sont les deux métiers du Groupe EPC. Dans chacun de ces deux métiers très réglementés, la qualité de la mise en œuvre tout comme la qualité du produit et des matériels contribuent à la performance de la prestation délivrée.

La RSE couvre plusieurs préoccupations en matière :

- Sociale,
- Environnementale,
- Éthique,
- Des droits de l'homme,
- Des droits des consommateurs (pour le Groupe EPC, qui ne distribue aucun produit aux consommateurs, il sera fait mention de ses clients professionnels).

Guidé par ses valeurs, le Groupe EPC a mis en place et renforcé son organisation au niveau central pour couvrir ces préoccupations.

B.2 Organisation et gouvernance

B.2.2 Gouvernance

En mars 2023 a été créé le Comité Stratégique et RSE au sein du Conseil d'Administration du Groupe EPC. Celui-ci est composé de trois administrateurs, deux hommes et une femme, désignés par le Conseil d'Administration, dont un administrateur indépendant.

Le Comité examine la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, assure le suivi des résultats de celle-ci et formule tout avis ou recommandation au Conseil d'Administration. Il prépare également les travaux du Conseil d'Administration en ce qui concerne le déploiement des politiques sociales et environnementales et, lorsqu'elles sont adoptées, mesure les progrès et l'atteinte des objectifs qu'elles ont fixés.

Il examine les systèmes de reporting et de contrôle extra-financiers ainsi que l'information extra-financière publiée par le Groupe. En particulier, il fait une revue de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Il fait un rapport écrit au Conseil d'Administration de ses travaux en matière de RSE.

B.2.3 Groupes de travail

Fin 2020, sur le plan organisationnel au niveau central et afin de renforcer la gouvernance du Groupe EPC quant à la politique RSE, le Président Directeur général a créé un groupe de travail avec les collaborateurs idoines. Ce Groupe de travail, désigné sous le terme de « G7 – RSE » se compose à ce jour :

- Du Directeur Administratif & Financier du Groupe,
- Du Directeur Support & Développement du Groupe,
- De la Directrice des Ressources Humaines Groupe,
- Du Directeur Santé, Sécurité & Environnement du Groupe,
- Du Directeur de l'Audit Interne du Groupe,
- Du Directeur Innovation & Industrie du Groupe
- Du Directeur des Achats Groupe
- Du Responsable Groupe ESG et Conformité
- Du Directeur Conformité, RSE & Système d'Information Groupe, par ailleurs animateur de ce « G7 – RSE ».

Au cours de l'année 2023, le « G7 – RSE » s'est réuni plusieurs fois. Les objets des réunions étaient principalement les suivants :

- La revue de la DPEF en anticipation de l'application de la CSRD pour l'exercice 2024 lors de la publication en 2025.
- La présentation des normes de reporting ESG telles que les ESRS et le GRI ainsi que les projets de normes sectorielles.
- L'analyse de double matérialité ou double importance.
- Les rencontres avec les parties prenantes de la chaîne de valeur du Groupe, permettant de mieux cibler les analyses d'incidences, de risques et d'opportunités.
- L'étude des rapports et politiques RSE analysés par l'association MiddleNext (qui regroupe les entreprises françaises cotées sur le second marché Euronext et Euronext Growth).

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, le Directeur Conformité, RSE et Système d'Information Groupe a activement participé aux groupes de travail « anticorruption » et « RSE » de MiddleNext. Il était accompagné par le Responsable Groupe ESG et Conformité.

B.2.4 Organigramme des directions et fonctions centrales du Siège



B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur

B.3.1 Modèle d'affaires

Pour mémoire, les activités du Groupe EPC et ses marchés sont décrits dans les sections 5.1 et 5.2 du DEU. Nous nous attacherons ici à détailler la place du Groupe EPC dans sa chaîne de valeur et ses contributions aux questions de durabilité.

Les principales activités des filiales du Groupe EPC sont regroupées en deux métiers :

- **Les explosifs et le forage-minage** (au sens de la présente DPEF, l'activité « Innovation » est rattachée à l'activité « explosifs et forage-minage⁵»),
- **La déconstruction-dépollution et l'économie circulaire.**

Le Groupe EPC a pour vocation de continuer à développer les activités qui s'inscrivent dans un modèle d'affaires permettant à la fois d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, tout en maîtrisant l'impact de ses propres activités. Il souhaite s'inscrire dans la logique portée par **le pacte vert pour l'Europe, qui comprend la taxonomie européenne**, c'est-à-dire promouvoir au travers de ses activités et de celles de sa chaîne de valeur, les incidences positives tout en proposant des remédiations aux incidences négatives :

- Notre activité d'explosifs est essentielle à la disponibilité des ressources nécessaires à la transition énergétique, notamment les métaux qu'elle requiert en grandes quantités. Elle joue également un rôle dans la réalisation des travaux de nouvelles infrastructures énergétiques et de transport adaptées au changement climatique.

Notre activité de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire est bien positionnée comme acteur non seulement de la fin de vie de la construction, mais également de l'approvisionnement de matières premières secondaires, conformément aux principes de l'économie circulaire.

B.3.1.1 Contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Axe majeur du développement durable, la lutte contre le changement climatique repose sur deux piliers :

1. Les **mesures d'atténuation** du changement climatique, notamment en vue d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les mesures d'atténuation sont centrées sur la transition énergétique, qui « vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement⁶ ».
2. Les **mesures d'adaptation** au changement climatique dont l'enjeu est de construire des villes et les infrastructures qui seront, d'une part, adaptées aux climats de demain et, d'autre part, favoriseront les comportements individuels éco-responsables.

Atténuer le changement climatique nécessite l'électrification de l'énergie plutôt que l'utilisation des énergies fossiles pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES).

- La transition énergétique et en particulier la hausse de la production d'énergie électrique décarbonée accentuera fortement la demande mondiale en **matières premières primaires** : en 2040 par rapport à 2020, celle-ci sera multipliée par 3 pour le cuivre, par 19 pour le nickel et par plus de 40 pour le lithium⁷. L'énergie explosive, qui permet de fragmenter la roche dans les mines, reste l'énergie la moins impactante en matière d'émissions de GES, comparée à l'énergie mécanique de machines et engins consommant des énergies fossiles. Fournir aux mines une énergie moins impactante pour l'environnement fait du Groupe EPC **un acteur habilitant de sa chaîne de valeur.**

[5] Au premier semestre 2023, le Groupe EPC a cessé son activité Additifs Diesel.

[6] Objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015.

[7] IEA. Committed mine production and primary demand for lithium, 2020-2030, IEA, Paris <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/committed-mine-production-and-primary-demand-for-lithium-2020-2030>.

B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur

- Le Groupe EPC intervient également dans le recyclage et la valorisation des déchets de la construction en vue de produire des **matières premières secondaires**. Par son activité de déconstruction sélective des bâtiments, le Groupe EPC œuvre dans la récupération et le tri des métaux issus de la « **mine urbaine** ». Les bâtiments pollués, vétustes, ainsi déconstruits ou décontaminés, feront place à de nouveaux bâtiments ou à des bâtiments rénovés : plus sobres énergétiquement et adaptés aux aléas physiques du changement climatique.

Pour s'**adapter** au changement climatique, il est nécessaire de construire le plus sobrement possible un habitat adapté et de bâtir les infrastructures⁸ qui favoriseront et faciliteront des comportements individuels plus éco-responsables :

- Les matériaux de construction étant en grande partie issus des carrières (granulats), c'est l'énergie explosive fournie par les filiales du Groupe EPC qui permet de fragmenter la roche avec le moins d'impact en matière d'émissions de GES. Les granulats ainsi produits constituent les **matières premières primaires** pour les nouvelles constructions.
- Là aussi, le Groupe EPC est un acteur de l'économie circulaire du bâtiment au travers de son activité de déconstruction sélective. En effet les activités de déconstruction sélective de bâtiments et d'économie circulaire permettent de donner une deuxième vie aux matériaux récupérés. À titre d'exemple, certains matériaux peuvent être réemployés dans d'autres constructions, tandis que d'autres tels que le béton, une fois concassé, fourniront des ressources en **matières premières secondaires**.

De fait, les activités **explosifs et forage-minage** s'inscrivent dans la chaîne de valeur de la production de matières premières primaires, indispensables à la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et plus particulièrement :

- D'une part, parce que le secteur minier fait appel aux services et produits proposés par le Groupe EPC pour produire de la manière la plus responsable possible des métaux qui sont notamment indispensables pour la production de batteries électriques et des moyens de production d'énergies renouvelables tels que les éoliennes et les panneaux solaires.
- D'autre part, parce que les carrières avec lesquelles travaille le Groupe EPC produisent des granulats, utilisés pour les travaux publics et la construction.

Procédant de la même logique, les activités **déconstruction-dépollution et économie circulaire** sont au cœur des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, et plus particulièrement par le fait :

- Qu'elles agissent dans le cadre de leurs travaux de déconstruction pour récupérer, trier et recycler des matériaux, qui seront utilisés comme matières premières secondaires, réduisant ainsi les besoins en matières premières primaires. Cela permet à la fois d'approvisionner d'autres secteurs d'activité en matériaux ayant un impact carbone plus faible, et de limiter l'exploitation des ressources naturelles. Le concept de « minage urbain », élément important du Plan Climat français, est ainsi au centre du modèle d'affaires.
- Que le curage dans le cadre des activités de déconstruction est la première étape de la rénovation thermique des bâtiments, permettant de réduire les consommations d'énergie et d'adapter les bâtiments aux aléas physiques du changement climatique.
- Qu'enfin, la déconstruction et le démantèlement industriel permettent de libérer des espaces qui étaient construits mais inutilisés et ainsi contribuer aux objectifs de zéro artificialisation nette des sols, en limitant les impacts sur la biodiversité.

[8] Cf. sur ce point les études régionales de l'AIE, par exemple : IEA and ASEAN (2022). Roadmap for Energy-Efficient Buildings and Construction in the Association of Southeast Asian Nations, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/roadmap-for-energy-efficient-buildings-and-construction-in-the-association-of-southeast-asian-nations>, Licence : CC BY NC 4.0.

B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur

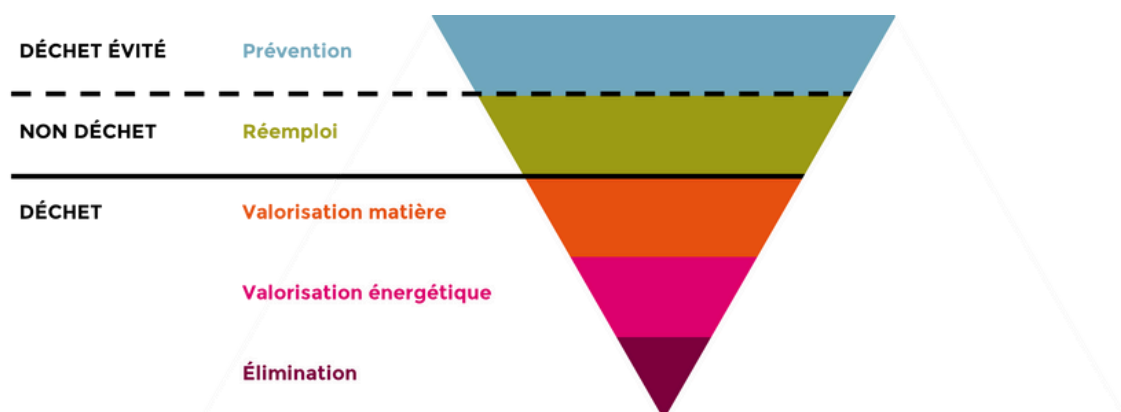
B.3.1.2 Développer l'économie circulaire et le traitement des déchets

L'économie circulaire est définie par la directive CSRD comme « un système économique dans lequel la valeur des produits, des matières et autres ressources dans l'économie est maintenue le plus longtemps possible, en améliorant leur utilisation efficace dans la production et la consommation, réduisant ainsi les incidences environnementales de leur utilisation, et limitant au minimum les déchets et le rejet de substances dangereuses à toutes les étapes de leur cycle de vie, notamment par l'application de la hiérarchie des déchets. L'objectif est de maximiser et de préserver la valeur des ressources, des produits et des matières techniques et biologiques en créant un système qui favorise la pérennité, l'utilisation optimale ou le réemploi, le reconditionnement, le remanufacturation, le recyclage et le cycle des nutriments⁹ ».

Au cœur des enjeux de **transition vers une économie circulaire** et de **lutte contre la pollution**, dans le cadre de leurs activités, les filiales de **déconstruction-dépollution et d'économie circulaire** planifient, organisent et optimisent le tri, la destination et la traçabilité des déchets de chantiers. En optimisant le tri des déchets à la source, les filiales assurent un traitement maîtrisé des déchets et leur orientation dans les filières appropriées. L'élaboration de schémas d'organisation, de gestion et d'élimination des déchets (SOGED) permet notamment de garantir au client la gestion responsable de ses déchets.

La recherche et l'aide au développement de filières de valorisation de tous les matériaux et matières des chantiers est une priorité. Ainsi, les filiales s'inscrivent dans l'ensemble de la chaîne décrite par la pyramide inversée des déchets :

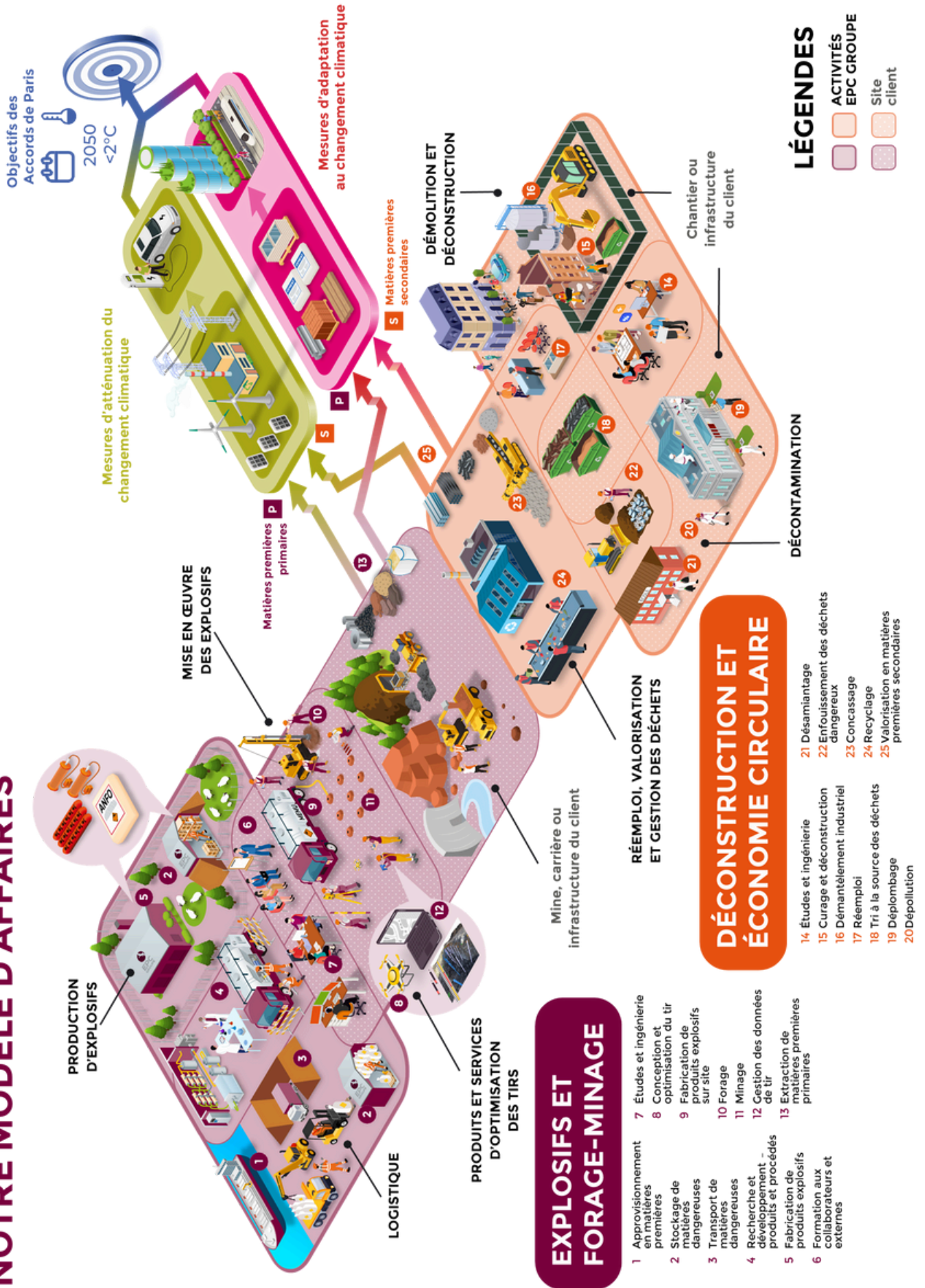
- Afin de prolonger la vie des bâtiments dans le cadre de projets de rénovation et ainsi prévenir la génération de **déchets** qui peuvent être **évités**, des solutions de **déconstruction sélective** sont proposées aux partenaires.
- Le **réemploi** est favorisé en introduisant sur le marché, directement ou via des recycleries, des éléments issus des chantiers de déconstruction.
- Des partenariats sont établis avec des éco-organismes permettant de privilégier le recyclage matière ou la **valorisation énergétique**. Comme décrit précédemment, les métaux sont particulièrement recherchés pour leur **valorisation matière** en raison du rôle qu'ils jouent dans les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Les **déchets polluants** et **déchets ultimes** sont retirés et collectés en toute sécurité par les services spécialisés de dépollution (désamiantage, déplombage).



Les **activités explosifs et forage-minage** s'inscrivent dans le cadre de leurs activités opérationnelles dans certaines pratiques d'économie circulaire telles que le recyclage de la matrice, l'utilisation d'huiles usagées dans la fabrication de produits explosifs ou la réutilisation des eaux usées dans le processus de mise en œuvre.

[9] CSRD, ESRS E5, p. 165.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



B.3.2 Parties prenantes

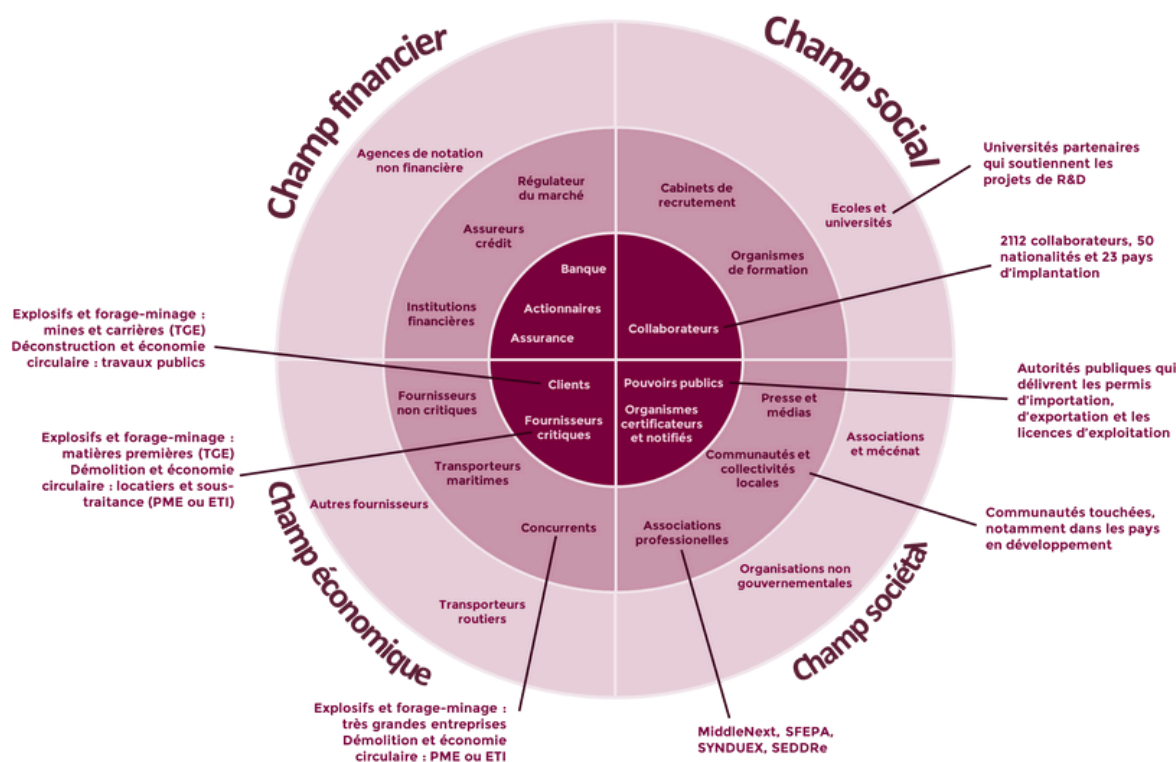
Les parties prenantes sont définies comme les personnes qui peuvent influencer sur l'entreprise ou sur lesquelles l'entreprise peut influencer. Elles sont communément réparties dans quatre champs : le champ financier, le champ économique, le champ social, et le champ sociétal. Il est également admis de considérer comme une « partie prenante silencieuse » l'ensemble de l'écosystème naturel.

Le Groupe EPC, que ce soit au niveau des fonctions centrales ou de ses filiales, échange régulièrement avec ses parties prenantes dans le cadre de ses activités opérationnelles ou de points dédiés, pour comprendre leurs préoccupations, leurs attentes et plus généralement la matérialité des sujets qui peuvent les concerner. Cette consultation peut prendre plusieurs formes, telles que des visites de site sur le terrain, des réunions en présentiel ou distanciel, l'envoi de questionnaires (notamment pour les fournisseurs), la participation à des forums et conférences spécialisés ou encore la consultation de documentation spécifique (rapports extra-financier, articles de presse, etc.). Cela permet de s'assurer que l'identification des parties prenantes demeure à jour et que l'analyse de double importance en tient compte¹⁰.

Dans le cadre de la revue de la Déclaration de Performance Extra-Financière et notamment des éléments détaillés dans le rapport de durabilité, le Comité Stratégie et RSE du Groupe EPC est informé des points de vue et intérêts des parties intéressées en ce qui concerne les incidences de l'entreprise en matière de durabilité.

Le schéma ci-après présente l'écosystème du Groupe EPC. Distinguant les 4 champs principaux des parties prenantes les plus significatives avec lesquelles le Groupe EPC interagit, le schéma est constitué de trois niveaux concentriques :

- Niveau 1 (le plus au centre) : les parties prenantes vitales à l'activité du Groupe EPC.
- Niveau 2 : parties prenantes ayant un impact majeur sur les projets centraux du Groupe EPC.
- Niveau 3 : parties prenantes ayant un impact significatif sur les projets du Groupe EPC



[10] Comme précisé dans le guide d'application de déploiement des ESRS élaboré par l'Autorité des normes comptables : « les préoccupations des parties prenantes, qu'il s'agisse des employés, des clients, des fournisseurs, des représentants des travailleurs, des autorités, des ONG, etc., doivent [...] alimenter la liste des enjeux identifiés. La consultation formelle des parties prenantes n'est cependant pas obligatoire ».

B.4 Analyse de risque et matrice de double importance

B.4.1 Contexte

L'analyse de double importance est un point central de la CSRD, qui sera applicable au Groupe pour la déclaration relative à la durabilité de 2024. Cette analyse doit permettre d'identifier les incidences, risques et opportunités importants (ou matériels), et ainsi de déterminer le contenu du rapport de durabilité.

En anticipation de la CSRD, une première analyse de double importance a été menée dans la DPEF 2022 sur l'activité **explosifs et forage-minage**, sur la base des « drafts » de la CSRD. En 2023, conformément à la version adoptée de la CSRD, la méthode a été affinée et l'analyse a été étendue au deuxième métier du Groupe : **la déconstruction-dépollution et l'économie circulaire**.

B.4.2 Méthode

L'ESRS 1 de la CSRD impose de s'évaluer sur 83 questions de durabilité (AR 16). Le Groupe a complété ces questions de durabilité en ajoutant 6 thèmes issus du code de commerce français. L'ensemble des thèmes étudiés sont listés en annexe de la présente DPEF.

Les incidences, risques et opportunités (IRO) pour les deux métiers sont étudiés au niveau des fonctions centrales du Groupe en relation avec des experts métiers pour chacune des 89 questions de durabilité à horizon 5 ans, dans deux tables séparées. La probabilité et la gravité ou ampleur sont évaluées pour les incidences positives, les incidences négatives, les risques et les opportunités liés à chaque question, pour arriver à un score d'importance du point de vue de l'incidence (ou matérialité d'impact : effets de l'entreprise sur l'environnement et la population) et un score d'importance du point de vue financier (ou matérialité financière : effets de l'environnement et de la population sur l'entreprise). Les importances sont cotées séparément pour les deux métiers (**explosifs et forage-minage et déconstruction-dépollution et économie circulaire**), puis pondérées par les chiffres d'affaires respectifs pour obtenir une cotation à l'échelle du Groupe.

Certaines des questions de durabilité concernent directement des parties intéressées – celles en lien avec l'ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur ou l'ESRS S3 Communautés touchées. La consultation des parties prenantes pour alimenter l'analyse de double importance est décrite plus haut dans la partie dédiée.

À l'issue de l'analyse, les questions de durabilité les plus significatives ont été regroupées en 18 enjeux propres au Groupe pour proposer une représentation synthétique de matrice de double importance. Pour une meilleure lisibilité, les autres questions de durabilité, dont certaines qui ne sont pas relatives au cœur d'activité (notamment : respect du bien-être animal; gaspillage alimentaire; précarité alimentaire; alimentation responsable, équitable et durable; pratique d'activités physiques et sportives; promotion du lien Nation-armée et soutien de l'engagement dans les réserves; consommateurs individuels) n'apparaissent pas dans la matrice. Ces questions non matérielles ne font pas l'objet de développement spécifique dans le rapport de durabilité.

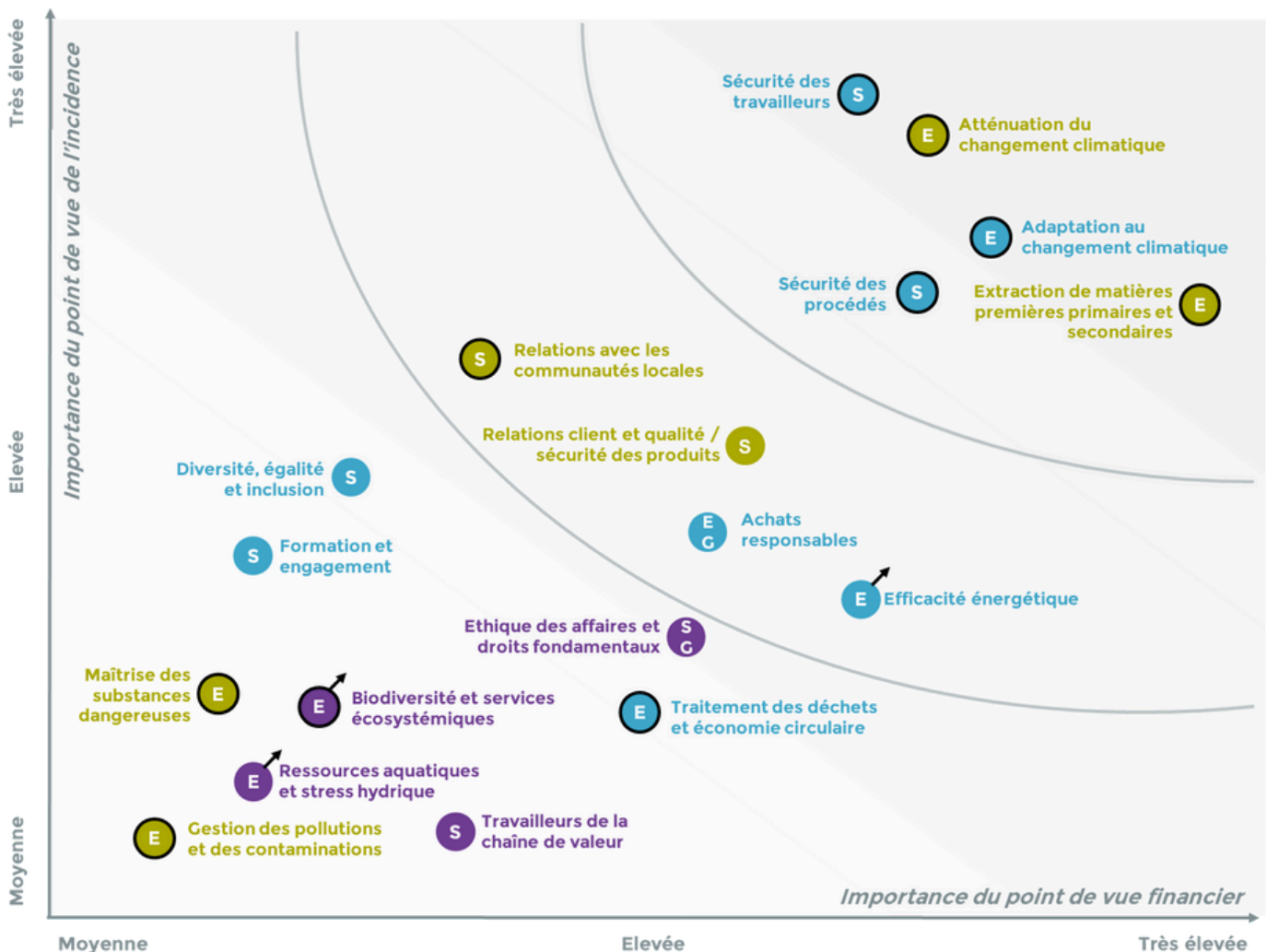


B.4 Analyse de risque et matrice de double importance

B.4.3 Résultats de l'analyse de double importance

L'analyse de double importance permet d'obtenir la matrice ci-dessous, dans laquelle six dimensions sont représentées :

- Les puces E, S et G montrent si l'enjeu est lié aux questions environnementales, sociales ou de gouvernance ;
- L'axe d'abscisse rend compte de l'importance du point de vue financier, qui est la somme de l'importance des risques et de l'importance des opportunités ;
- L'axe d'ordonnée présente l'importance du point de vue de l'incidence, qui est la somme de l'importance des incidences positives et de l'importance des incidences négatives ;
- Le surcerclage introduit une dimension subjective et met en avant les enjeux qui sont priorisés par le Groupe dans ses plans d'action ;
- Le Groupe est conscient que certaines questions de durabilité prennent de l'ampleur et mériteront une attention toute particulière dans les années à venir : c'est ce qu'illustrent les « sujets émergents » ;
- Enfin, la couleur des puces montre la part de la contribution des incidences positives et des opportunités dans la note d'importance.



E : Environnement	○ Enjeux priorisés par EPC Groupe	Contribution des incidences positives et des opportunités dans la note d'importance :	● Basse
S : Social	↗ Sujets émergents		● Equilibrée
G : Gouvernance			● Élevée

B.4 Analyse de risque et matrice de double importance

B.4.4 Description des principaux risques identifiés

Les principaux risques identifiés à l'issue de l'analyse de double importance sont décrits ci-dessous et associés aux enjeux qui ont été évalués.

B.4.4.1 Adaptation au changement climatique

À long terme, la hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels liés à l'augmentation des températures, au vent, à l'eau, à la masse solide peut entraîner des dégâts matériels importants. Le niveau d'exposition aux aléas dépend de l'implantation. Par ailleurs, les primes d'assurance pourraient augmenter significativement. Cet enjeu est traité dans les parties [C.1.1 \(p.26\)](#), [C.3.2 \(p.50\)](#) et [C.4.3 \(p.60\)](#) du rapport de durabilité.

B.4.4.2 Atténuation du changement climatique

Les changements de comportement des marchés et des autorités pour s'aligner sur les objectifs des COP constituent un risque majeur (financier, juridique, réputationnel). Cela concerne les obligations renforcées de calcul et publication du bilan de gaz à effet de serre nécessitant des ressources humaines et financières importantes, l'augmentation de la tarification des émissions de GES, ou encore le coût des investissements pour des technologies à faibles émissions (notamment si les réglementations des processus, produits et services existants évoluent). Cet enjeu est traité dans la partie [C.4.2 \(p.56\)](#) du rapport de durabilité.

B.4.4.3 Efficacité énergétique

Un non-alignement avec les objectifs de sortie des énergies fossiles décidés lors de la COP 28 pourrait avoir des conséquences financières, juridiques et réputationnelles. Il existe par ailleurs un risque de pénurie d'énergie paralysant les activités, et un risque d'augmentation des tarifs. Cet enjeu est traité dans la partie [C.4.2 \(p.56\)](#) du rapport de durabilité.

B.4.4.4 Sécurité des procédés

Les aléas naturels peuvent entraîner des dégâts qui impacteraient l'efficacité des mesures de prévention des accidents ou d'atténuation des conséquences d'un accident. Cet enjeu est traité dans la partie [C.3.2 \(p.50\)](#) du rapport de durabilité.

B.4.4.5 Sécurité des travailleurs

Du fait de la nature des activités du Groupe, les maladies professionnelles et les accidents du travail sont des risques majeurs (financiers, réputationnels, juridiques). Cet enjeu est traité dans la partie [C.3.1 \(p.46\)](#) du rapport de durabilité.

B.4.5 Référentiel des risques commun avec le Document d'Enregistrement Universel

La consolidation des risques financiers issus de l'analyse de double importance et de ceux identifiés dans la partie rapport de gestion des comptes annuels du Groupe EPC permet d'obtenir un référentiel de risques commun à l'ensemble des documents du Document d'Enregistrement Universel (Section 3). Celui-ci liste l'ensemble des risques traités dans le rapport de gestion et dans la présente DPEF pour lequel les deux dernières colonnes renvoient aux documents précités.

B.4 Analyse de risque et matrice de double importance

Il convient de préciser que les méthodologies sont, par nature et de fait, distinctes :

- celle qui préside à l'évaluation des risques « financiers » traités dans le rapport de gestion est une méthodologie retenue par le Groupe depuis plusieurs années et qui s'attache à garder une « permanence de la méthode »,
- celle qui préside à l'évaluation des risques « extra-financiers » ou « de durabilité » est la méthodologie proposée par les ESRS précitées.

Nature	Principaux risques identifiés	Risque DEU	Risque DPEF	Paragraphe DPEF
Risques liés à l'activité et à la stratégie de la Société	Joint-ventures conclues par le Groupe et situations de co-entreprises	DEU 3.1.1		
	Dépendance du Groupe à l'égard de certains fournisseurs	DEU 3.1.2		DPEF C.1.1 et C.1.2
Risques opérationnels de la Société	Survenance d'accidents industriels	DEU 3.2.1	DPEF B.4.4.4	DPEF C.3.2
	Rupture d'approvisionnement lié à un problème sur la chaîne logistique	DEU 3.2.2		DPEF C.1.1
	Défaillance informatique	DEU 3.2.3		
Risques financiers	Fluctuation du prix des matières premières	DEU 3.3.1		DPEF C.1.2
	Liquidité et taux	DEU 3.3.2		
Risques liés au marché et à l'environnement de la Société	Survenance d'une pandémie	DEU 3.4.1		
	Politiques	DEU 3.4.3		
Risques liés à l'adaptation au changement climatique	Hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels entraînant des dégâts matériels importants		DPEF B.4.4.1	DPEF C.1.1, C.3.2 et C.4.3
Risques liés à l'atténuation du changement climatique	Renforcement des obligations réglementaires		DPEF B.4.4.2	DPEF C.4.2
Risques liés à l'efficacité énergétique	Pénurie de disponibilité de l'énergie et hausse des tarifs		DPEF B.4.4.3	DPEF C.4.2
Risques liés à la sécurité des travailleurs	Survenance d'accidents du travail		DPEF B.4.4.5	DPEF C.3.1 et C.3.2



Chargement d'un trou de mine

C. RAPPORT DE DURABILITÉ

Propos liminaire

La stratégie du Groupe EPC vise à conjuguer économie, éthique et environnement par une accélération de la transformation de ses activités vers des modèles toujours plus soutenables sur le plan environnemental et toujours plus acceptables sur le plan sociétal.

D'abord car cela correspond à ses valeurs et aux convictions profondes de ses collaborateurs, de ses dirigeants et de ses actionnaires, le Groupe EPC, du fait de sa contribution à la production des matières premières primaires et des matières premières secondaires issues du recyclage, se trouve plus que jamais dans toute son histoire (plus de 130 ans après sa création), au bon endroit et au bon moment pour produire de la valeur éthique et économique en contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ensuite parce que les enjeux de ses chaînes de valeur (**déconstruction-dépollution, économie circulaire et explosifs et forage-minage**) sont clairement celles de la durabilité, et par là même, de l'acceptabilité. En témoignent la diplomatie européenne en matière de minerais et de matériaux critiques (CRMA^[1]), la priorisation des normes ESG sectorielles pour les mines (GRI, EFRAG, IRMA, etc.), la demande de ses clients, les attentes des citoyens en matière de mines et d'économies durables ou encore les attentes des jeunes exprimées avec conviction lors des processus de recrutement partout où le Groupe EPC est implanté.

[1] CRMA: European Critical Raw Materials Act.



Usine de Settat (EPC Maroc) inaugurée en février 2023

C.1

CRÉER DE LA VALEUR POUR LE CLIENT



C.1.1.1 Enjeux

Le Groupe EPC est conscient que sa pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi il met tout en œuvre pour développer et fournir à ses clients des produits performants et des services associés de qualité optimale, adaptés à leurs besoins et spécificités.

L'enjeu de fournir aux clients des services et produits de qualité dans la durée a toujours été une priorité, étroitement liée aux autres valeurs du Groupe EPC. En effet, grâce à des collaborateurs engagés et compétents, l'ensemble des filiales est en mesure de proposer des services et produits de qualité au client dans la durée, en opérant en sécurité et en veillant au respect de l'environnement.

Rendre des services de qualité nécessite de s'assurer de disposer :

- De moyens de production de qualité adéquatement maintenus, contrôlés et conformes, aussi bien aux besoins et attentes des clients mais également à leurs exigences techniques.
- De produits dont la qualité est constante et dont les caractéristiques techniques de performance demeurent stables malgré des spécificités locales telles que les sources de matières premières ou des facteurs externes comme les conditions climatiques.

C.1.1.2 Engagements

Le Groupe EPC invente, conçoit et fabrique ses propres gammes de produits (matrice et explosifs encartouchés) et l'essentiel de ses moyens de production (camions MEMU¹² et EMP¹³). Il dispose ainsi d'une expertise sur la qualité des produits vendus ainsi que sur la maintenance de ses moyens de production, de manière à sécuriser un approvisionnement fiable à ses clients. Pour ce faire, il s'appuie par ailleurs sur sa maîtrise de la chaîne logistique (achats et qualification des produits chimiques entrant dans la composition des explosifs, transport, stockage et distribution de matières dangereuses) et des réglementations applicables dans chacun des pays d'implantation et d'exportation.

L'innovation fait partie de l'ADN du Groupe EPC depuis sa création en 1893. Le Groupe mène une activité de Recherche et Développement soutenue pour la formulation et l'optimisation de ses produits explosifs. Il a la volonté de ne mettre sur le marché que des produits qui respectent les hommes et l'environnement, notamment en excluant les substances les plus toxiques. Ainsi, il s'engage à respecter la réglementation européenne REACH (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals) applicable, qui encadre l'usage et la vente de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, et s'efforce au maximum de limiter l'achat de ces substances.

Concernant les services, la conception de plans de tir, le chargement des explosifs, le profilage des fronts, la mesure de vibrations ou le service d'abattage global au mètre cube, sont autant de prestations mises en œuvre quotidiennement par les équipes de techniciens, d'ingénieurs et d'opérateurs expérimentés, dotées des outils et technologies de pointe.

En effet, au-delà de la qualité du produit explosif, c'est la maîtrise des différentes composantes de l'abattage qui conditionne son efficacité et la rentabilité de l'exploitation.

Afin de garantir la pérennité de ses activités industrielles, le Groupe EPC maintient dans ses filiales une politique Santé, Sécurité et Environnement forte en vue de prévenir le risque d'incidents et d'accidents majeurs. Ces éléments sont développés et détaillés principalement dans la partie « **Opérer en sécurité** » (p.45).

C.1.1.3 Gouvernance

Le Groupe EPC dispose d'une organisation décentralisée qui permet une meilleure proximité avec le client, avec son territoire, son modèle économique et ses contraintes d'exploitation. C'est un levier essentiel pour proposer au client le produit le plus performant et le plus adapté.

Les filiales de l'activité explosifs disposent d'équipes techniques en interne ou au niveau de la Zone. Celles-ci sont présentes en support pour répondre aux besoins des clients et s'assurer de la qualité des services et produits proposés. Dans le cas de grands

[12] MEMU : Mobile Explosive Manufacturing Unit, ou, en français UMFE pour Unité Mobile de Fabrication d'explosifs.

[13] EMP : Euro Modular Plant, qui sont des unités modulaires de production d'émulsion, explosive ou non.

projets miniers ou d'infrastructures, des équipes dédiées peuvent être mises en place. Elles bénéficient notamment du soutien en interne des filiales :

- EPC Innovation & Industrie ou EPC 2i, en charge du pilotage des activités de Recherche et Développement pour le Groupe EPC (produits et procédés) et la construction des moyens de production. En septembre 2023, le département Qualité et Conformité Industrielle a été créé au sein d'EPC 2i avec pour missions au niveau du Groupe d'harmoniser les contrôles, créer un réseau de laboratoires satellites, animer cette communauté de laboratoires, et centraliser les données de contrôle.
- Diogen, filiale du Groupe EPC responsable du développement de VERTEX®. Il s'agit d'une solution digitale dont l'objectif est d'accompagner les opérateurs dans leurs missions de **forage-minage** ; de la conception des plans de tir, à la mise en œuvre des explosifs, à l'analyse des données, et au contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. Ces opérations correspondent à des services proposés par certaines filiales du Groupe.

C.1.1.4 Actions

Afin de minimiser les risques liés à une situation de crise et ainsi pouvoir sécuriser l'approvisionnement de ses clients, le Groupe EPC a mis en place un système de management de la continuité d'activité, certifié selon la norme ISO 22301. De plus, des plans de gestion de crise sont formalisés pour les scénarios critiques avec la réalisation d'exercices réguliers.

Cette année encore, un séminaire a été organisé en octobre 2023 pour réunir les principales équipes techniques des filiales du Groupe EPC, partager les bonnes pratiques et échanger sur des sujets liés aux produits explosifs, aux nouvelles technologies pour les mines ouvertes et souterraines et les mesures de vibrations.

EPC 2i a inauguré en mars 2023 son nouveau Polygone de Développement et d'Essais (PDE), qui constitue un ensemble à la pointe de la technologie pour inventer, tester et évaluer de nouveaux procédés et produits chimiques. Il assure notamment la qualification des matières premières, des formulations ainsi que des équipements.

Il témoigne de l'engagement du Groupe EPC pour l'innovation, permettant de proposer des produits et services durables en lien avec l'évolution du métier.

Chaque nouveau projet ou projet d'amélioration s'inscrit dans un processus de gestion adapté : les aspects liés à la sécurité, à la santé, à la qualité, à l'environnement et aux performances industrielles sont pris en compte dès le lancement du projet et tout au long de son cycle de vie.

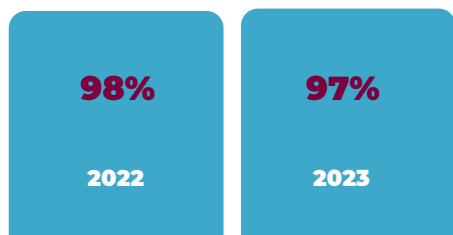
Le règlement REACH est une obligation légale qui s'applique aux substances chimiques fabriquées, importées et mises sur le marché européen. Le Groupe EPC est à la fois concerné par ce règlement en tant que client de substances chimiques, et en tant que fournisseur de substances chimiques (principalement des mélanges) :

- Les filiales européennes du Groupe EPC peuvent acheter des substances chimiques visées par le règlement REACH, comme le nitrate d'ammonium. Les fournisseurs concernés par ce règlement sont identifiés sur le site de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et fournissent des Fiches de Données de Sécurité (FDS). Le questionnaire RSE dédié aux fournisseurs stratégiques comprend des questions relatives à REACH afin de vérifier leur conformité. Par ailleurs, des clauses spécifiques sont intégrées aux principaux contrats fournisseurs.
- Le Groupe EPC effectue des mélanges de substances chimiques mais n'en produit quasiment pas (peu ou pas d'activités de transformation chimique). En ce sens, les filiales ne sont donc pas tenues de s'enregistrer sur l'ECHA, mais doivent fournir des FDS à leurs clients. A l'aide des FDS, le Groupe communique donc à l'utilisateur la présence de substances préoccupantes, le cas échéant, et les mesures de sécurité adaptées.
- Soucieux de diffuser à ses clients une information réglementaire conforme et de qualité, le Groupe EPC s'est doté en 2023 du logiciel d'aide à la rédaction des FDS « SDS Factory » d'Ecomundo. Ceci permet au Groupe d'éditer ses FDS avec un format et un contenu harmonisé dans le respect du Règlement REACH en tenant compte des spécificités des différents pays d'implantation. L'outil dispose également d'une fonction traduction experte ce qui permettra de répondre au besoin pour l'ensemble des filiales du Groupe.

C.1.1

Garantir des services et produits de qualité dans la durée

C.1.1.5 Indicateurs



11 3 1 : Filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait l'objet d'au moins un audit opérationnel dans l'année (en taux de CA)

C.1.1.6 Objectifs

Création d'un réseau de laboratoires satellites de différents niveaux en 2024 :

- **Niveau 1** : contrôle qualité de production sur les sites de production,
- **Niveau 2** : qualification de matière première,
- **Niveau 3** : laboratoire d'EPC 2i, certifié ISO 17025 d'ici 2027.

Les enjeux des filiales de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire

Enjeux

Les activités déconstruction-dépollution et économie circulaire sont des services qui s'intègrent dans des chaînes de valeur complexes.

Engagements

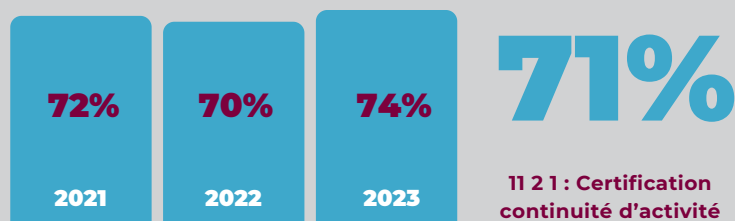
Les filiales des activités déconstruction-dépollution et économie circulaire s'appuient sur une politique RSE reprenant les valeurs du Groupe, une vision et des objectifs. Cette politique est déclinée auprès des différents services, y compris les fonctions support intégrées (administratif et financier, QSE, achats, technique, exploitation, commercial, bureau d'étude). Convaincues que des relations durables sont essentielles à la pérennité des activités, les filiales de la déconstruction-dépollution et de l'économie circulaire ont inscrit dans leur politique RSE la démarche de satisfaction du client à long terme.

Actions

EPC Demosten, filiale de déconstruction et de dépollution, est un partenaire spécialisé des chantiers industriels, des monuments historiques ou encore des projets des grandes métropoles. Ces activités s'insèrent dans une chaîne de valeur spécifique et les projets sont menés en contact avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer la compréhension et la satisfaction des besoins et intérêts de tous. L'ensemble des agences d'EPC Demosten est certifié Qualibat (certification 1552 Traitement de l'amiante).

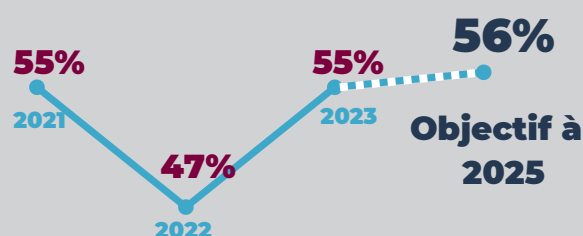
EPC Colibri, filiale de traitement de déchets et d'économie circulaire, a obtenu en 2023 le label Qualirecycle BTP pour deux de ses sites. Ce label certifie la qualité des prestations et le respect des normes les plus exigeantes dans la collecte, le tri et le traitement des déchets du BTP.

Taux des filiales industrielles et/ou commerciales certifiées (en taux de CA)

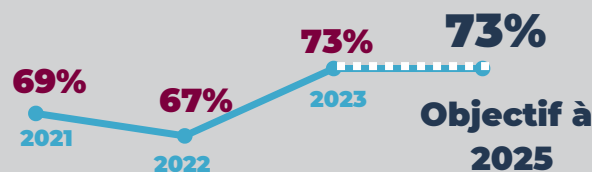


11 2 1 : Certification continuité d'activité

11 1 1 : Certification qualité



41 2 1 : Certification environnementale



31 2 1 : Certification santé sécurité

C.1.2

Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

C.1.2.1 Enjeux

Le Groupe EPC mène une stratégie d'achats associant performance opérationnelle et démarche responsable, créatrice de valeur pour les parties prenantes.

Les achats sont au cœur des activités du Groupe, qu'il s'agisse de matières premières, de produits de négoce, d'achats de sous-traitance ou de frais généraux. Renforcer les relations avec les fournisseurs permet d'accroître la visibilité sur la chaîne de valeur amont et ainsi d'identifier des leviers d'action mutuellement bénéfiques sur l'ensemble des questions de durabilité.

C.1.2.2 Engagements

Le Groupe souhaite favoriser la collaboration avec des fournisseurs qui sont alignés avec ses valeurs, notamment sur les questions de durabilité. Pour cela, le Groupe s'appuie sur trois piliers :

- Sa Charte Achats Responsables, qui agit comme un Code de Conduite RSE pour les fournisseurs,
- L'évaluation des pratiques et engagements des fournisseurs stratégiques en matière sociale, environnementale et éthique, avec un questionnaire d'autoévaluation, des visites et des audits,
- La formation et l'engagement des collaborateurs, et en premier plan les acheteurs du Groupe, sur les questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

C.1.2.3 Gouvernance

Les achats sont initiés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La Direction Achats Groupe coordonne et encadre cette fonction. Ses principales missions sont de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Groupe, négocier des contrats cadre pour les achats stratégiques, coordonner les relations avec les fournisseurs, et fixer les règles et procédures.

Dans ce cadre, les directions Achats et RSE du Groupe définissent la charte Achats Responsables et veillent à son application lors des négociations de contrats cadres et par les acheteurs des filiales :

- Coordination avec des réunions mensuelles des acheteurs avec la direction Achats Groupe,
- Formations spécifiques sur les achats responsables,
- Visites régulières des filiales.

C.1.2.4 Actions

La Charte Achats Responsables du Groupe EPC, adoptée en 2023, définit les standards que doivent adopter les fournisseurs du Groupe, à la fois en matière sociale, environnementale et d'éthique :

- Sur le volet social, la Charte détaille les exigences en matière de conditions de travail et de droits de l'Homme. Les fournisseurs doivent garantir le respect des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et soutenir la Diversité, l'Égalité et l'Inclusion.
- Sur le volet environnemental, la Charte détaille les exigences en matière de gestion des ressources et de logistique.
- Sur le volet éthique, la Charte détaille les exigences en matière de conduite des affaires, notamment sur les thèmes de l'anticorruption, de la sécurité de l'information et de la gouvernance.

Le Groupe EPC met en place des mesures de contrôle de la bonne conformité des fournisseurs.

Un questionnaire RSE est envoyé aux fournisseurs stratégiques pour recenser leurs pratiques et engagements environnementaux et sociaux :

- Les achats auprès de fournisseurs stratégiques couvrent 92% des achats stratégiques du Groupe (i.e., les achats de matières premières et de produits explosifs de négoce). Parmi les 20 fournisseurs stratégiques, 12 ont répondu au questionnaire d'autoévaluation transmis par le Groupe EPC. Les 12 fournisseurs ayant répondu représentent 66% des achats auprès de fournisseurs stratégiques. Ce questionnaire est un exemple de la collaboration entre le Groupe et ses fournisseurs stratégiques pour améliorer la transparence et donc la visibilité des impacts sociaux et environnementaux de sa chaîne d'approvisionnement.

De plus, **le Groupe rend visite et audite régulièrement ses principaux fournisseurs**, y compris sous l'angle des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

C.1.2

Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

Le Groupe est convaincu que les acheteurs doivent être sensibilisés aux questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

- Les questions de durabilité sont constitutives de la culture du Groupe du fait de sa large implantation géographique et de l'emprise foncière nécessaire à son activité qui l'ont mis en relation avec les communautés touchées. Les acheteurs des différentes filiales sont particulièrement attentifs aux enjeux et aux réglementations de leur pays et sont encouragés à se fournir localement dans la mesure du possible.
- Une première formalisation de cette politique a été mise en place avec la rédaction et la diffusion du Code de bonnes pratiques des affaires mis à jour en 2019 qui encourage l'ensemble des collaborateurs à évaluer l'offre des fournisseurs et sous-traitants destinés à travailler avec le Groupe d'un point de vue environnemental, chaque fois que cela est pertinent.



C.1.2.5 Indicateurs

D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE

92%

12 3 3 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant au moins une certification liée aux sujets RSE (environnement, énergie, SSE)

72%

12 3 4 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques s'étant engagés à des initiatives RSE internationales

96%

12 3 2 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone

25%

12 3 2 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone complet (i.e. scope 3 complet)

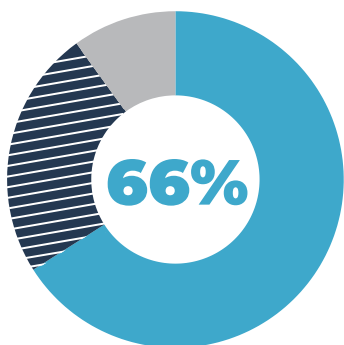
49%

12 3 5 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques évalués sur Ecovadis

C.1.2

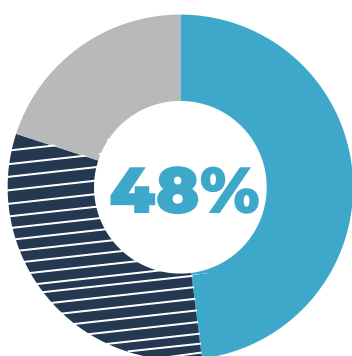
Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

Objectif à 2030
90%



12 3 1 : Taux de fournisseurs stratégiques ayant répondu au questionnaire d'autoévaluation

Objectif à 2030
80%



12 4 1 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques audités au cours des 5 dernières années (par la direction Achats et par les acheteurs locaux)

C.1.2.6 Objectifs

En 2024, les principaux acheteurs bénéficieront de formations dédiées lors du séminaire Achats annuel afin d'adopter des pratiques d'achats responsables dans l'ensemble du Groupe.

D'ici à 2026, nous avons pour objectif :

- D'intégrer systématiquement des critères RSE dans les principaux appels d'offres ;
- De former 100% des acheteurs aux pratiques d'achats responsables.



Les enjeux des filiales de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire

Enjeux

La structure des achats est différente pour les filiales de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire, qui achètent davantage de services : location de matériel, recours à la sous-traitance, prestation de transport des engins ou des déchets du bâtiment. Les fournisseurs sont plus petits et plus dispersés, ce qui limite l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie Achats Groupe centralisée.

Actions

En fonction des chantiers et des faisabilités techniques, les filiales :

- Travaillent en partenariat avec des entreprises sociales et solidaires en accueillant des personnes en insertion sur les opérations,
- Travaillent en partenariat avec des recycleries et des entreprises de réemploi pour mettre à disposition des matières premières secondaires, issues de la déconstruction,
- Utilisent des engins électriques pour les opérations,
- Travaillent avec leurs principaux fournisseurs (locataires, agences d'intérim), au niveau national, sur des dimensions RSE comme l'innovation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C.1.3.1 Enjeux

Le Groupe EPC est implanté sur les cinq continents, dans des pays plus ou moins exposés aux risques de corruption. En phase avec ses valeurs, le Groupe s'engage à viser les plus hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité des affaires, avec pour objectif d'assurer la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur et de conserver l'entière confiance de ses parties prenantes.

Les enjeux liés à la lutte contre l'évasion fiscale sont traités dans le DEU, section 7 et 8.

C.1.3.2 Engagements

Les règles de conduite, applicables à l'ensemble des filiales, ont été formalisées dans une Politique Cadeaux et Invitations et un Code Anticorruption, disponibles sur le site internet public du Groupe EPC. Chaque collaborateur qui rejoint le Groupe EPC assiste, dans le cadre de son intégration, à une présentation de l'ADN du Groupe EPC, matérialisée dans le « handbook » et qui comporte un volet sur l'éthique des affaires. Ce document est signé par chaque nouveau collaborateur.

Les différentes actions mises en œuvre qui découlent de ces politiques permettent de répondre aux piliers du dispositif anticorruption Sapin II : l'engagement de l'instance dirigeante, la connaissance des risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence auxquels l'entité est exposée et la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence pour permettre une gestion des risques.

C.1.3.3 Gouvernance

Les éléments de pilotage et de suivi du dispositif de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence sont, au niveau des directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe.

En 2020, à la demande du Président Directeur général du Groupe EPC, un Comité Éthique a été créé, dont la charte est disponible sur le site internet public du Groupe. Celui-ci a pour rôle de recueillir et de traiter les alertes qui remontent via le dispositif d'alerte professionnelle, également accessible depuis le site internet publique du Groupe. Le Président Directeur général peut également, lorsqu'il le juge

nécessaire, saisir le comité éthique pour recueillir son avis. Il appartient au Groupe de prendre toutes les dispositions pour fixer le cadre de ses missions et lui donner les moyens de les exercer pleinement.

Le Conseil d'Administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets traités par le Comité Éthique, les sujets de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

C.1.3.4 Actions

Le Code Anticorruption établit les règles et les procédures qui permettent de guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités et de s'assurer que les engagements éthiques et légaux du Groupe EPC sont respectés. Ces règles s'appliquent à tous les collaborateurs et responsables du Groupe, partout où ils mènent leurs activités. Tout collaborateur qui rejoint le Groupe reçoit ce code, s'engage à en prendre connaissance et à l'appliquer.

La Politique Cadeaux et Invitations s'applique à tous les collaborateurs des filiales du Groupe et à toute personne agissant au nom d'EPC (consultant, intermédiaire...). Elle définit les règles en matière de cadeaux et d'invitations reçus et donnés.

Les parties-prenantes internes et externes peuvent par ailleurs signaler tout comportement qui leur semblerait contraire à ces principes au moyen d'un système d'alerte déployé à l'échelle du Groupe et disponible sur le site internet public du Groupe EPC.

Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été réalisée à l'échelle du Groupe et est progressivement mise à jour, pour intégrer notamment l'activité des nouvelles filiales. Elle permet au Groupe d'évaluer les risques d'exposition et la maîtrise de ces derniers ainsi que leur impact négatif sur le Groupe en cas de survenance.

Des **actions de sensibilisation** aux risques de corruption et de trafic d'influence sont menées auprès des collaborateurs, notamment lorsqu'ils rejoignent le Groupe. D'autres actions sont menées ponctuellement lors de séminaires, conventions, etc.

Des **formations** sont par ailleurs organisées à destination des collaborateurs les plus exposés. Le dispositif de formation en présentiel a été adapté pour tenir compte de la cartographie des risques de corruption. En 2023, celui-ci a ainsi été testé auprès des Acheteurs de 10 filiales et auprès du Comité de Direction.

Afin d'aider à l'**identification des conflits d'intérêts** et d'assurer une revue régulière de la situation, un formulaire de déclaration des conflits d'intérêts doit être rempli une fois par an à l'occasion de l'entretien annuel par les dirigeants, les chefs de service et tous les collaborateurs des services achats. Par ailleurs, dès qu'un conflit d'intérêts réel ou potentiel risque d'influencer ses actes ou décisions dans le cadre de son activité professionnelle, tout salarié du Groupe doit révéler les faits se rapportant à une telle situation et demander l'avis de sa hiérarchie.

Le **dispositif d'Audit Interne** est opéré par le Directeur de l'Audit Interne, qui formalise un plan d'intervention, validé par la Direction Générale du Groupe. Les missions d'audit interne périodiques visent à s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, efficacement mis en œuvre et tenu à jour. Elles s'appuient sur des entretiens, des visites terrains, des revues documentaires et des contrôles sur les systèmes d'informations. Est auditée lors de ces missions la conformité sur les enjeux d'éthique des affaires, qui comportent notamment les risques de corruption (fraude, conflits d'intérêts, blanchiment d'argent...) et de pratiques anticoncurrentielles.

L'**évaluation des tiers** (clients, fournisseurs, intermédiaires, sous-traitants, partenaires...), qui consiste à apprécier le risque que fait courir au Groupe sa relation avec un tiers, est pilotée par le Siège pour les filiales, avec l'aide d'un prestataire spécialisé. En fonction du risque évalué, une enquête plus approfondie peut être réalisée. Ces évaluations permettent notamment d'apprécier l'opportunité d'entrer ou demeurer en relation avec un tiers, et de mettre en place des mesures de vigilance adaptées si cela est nécessaire.

Le Groupe attend des fournisseurs qu'ils respectent les standards énoncés dans sa **Charte Achats Responsables** et agissent de façon éthique et responsable. Celle-ci comporte notamment un volet sur la responsabilité et l'intégrité dans la conduite des affaires, dont l'anticorruption ainsi que le respect d'une gouvernance saine et d'une concurrence loyale (respect des pratiques concurrentielles, respect des sanctions économiques, conflits d'intérêt, blanchiment d'argent).

Une note sur le risque de blanchiment est établie annuellement par le Groupe. Des tests sont réalisés sur les opérations des filiales implantées dans des pays figurant sur la liste grise du GAFI (« juridictions sous surveillance »).

C.1.3.5 Indicateurs

12

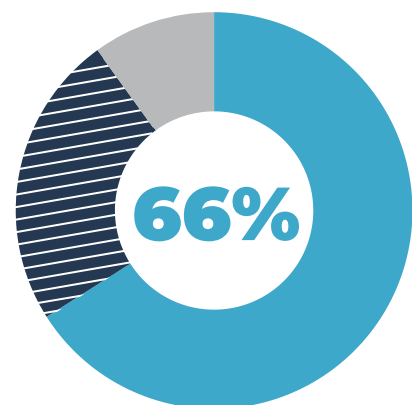
13 11 : Nombre d'acheteurs formés à l'anticorruption

Objectif à 2025



13 11 : Nombre d'acheteurs formés à l'anticorruption

Objectif à 2030
90%

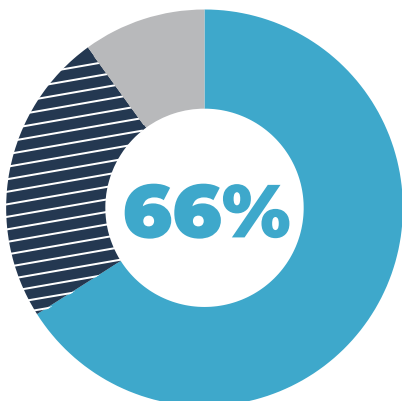


13 2 1 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte achats responsables

C.1.3

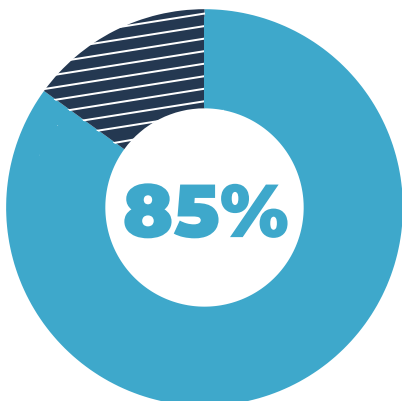
Assurer une pratique éthique des affaires

Objectif à
2030
90%



13 2 2 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance du Code Anticorruption

Objectif à
2025
100%



13 3 1 : Taux de collaborateurs ayant reçu le Code Anticorruption

C.1.3.6 Objectifs

- 2024 : Déploiement d'une formation en ligne pour l'anticorruption qui concernera tous les salariés quel que soit leur pays et leur fonction.
- 2024 : Déploiement plus général du dispositif de formation niveau 2, en présentiel, destiné aux collaborateurs les plus exposés.

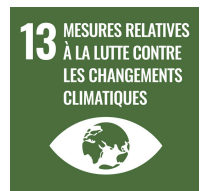




Point sécurité - Afrique

C.2

RESPECTER NOS COLLABORATEURS



C.2.1.1 Enjeux

Les 2 112 collaborateurs, qui partagent et incarnent les valeurs du Groupe EPC, constituent la force motrice du Groupe dans plus d'une vingtaine de pays. Pour s'adapter à un monde en constante évolution et relever tous les défis de demain, le Groupe EPC a besoin de femmes et d'hommes de confiance engagés, à qui seront donnés les moyens d'agir et de se dépasser. Le Groupe s'efforce de créer un environnement de travail inclusif qui offre à chacun la possibilité de s'épanouir. L'engagement du Groupe EPC est d'offrir à nos collaborateurs des parcours de carrière variés et évolutifs dans un environnement où la qualité de vie au travail est indispensable. C'est cette conviction qui anime la vision de l'avenir du Groupe EPC.

C.2.1.2 Engagements

Le Groupe EPC crée un environnement de confiance, conformément aux valeurs du Groupe, qui favorise le travail en équipe tout en permettant de valoriser les contributions et initiatives individuelles. C'est pourquoi il souhaite attirer de nouveaux collaborateurs, développer leurs compétences et les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Les échanges et la transmission des connaissances sont favorisés en développant la mobilité internationale.

Comme précisé dans le code des bonnes pratiques des affaires, applicable à chacune des filiales, le Groupe EPC reconnaît et respecte le droit pour ses collaborateurs d'établir ou d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix. Il reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leurs syndicats.

C.2.1.3 Gouvernance

Le pilotage opérationnel se fait au niveau des filiales ou de la Zone, dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau Groupe par la direction des Ressources Humaines du Groupe EPC.

Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la direction des Ressources Humaines Groupe, ainsi que de la direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe.

C.2.1.4 Actions

Chaque collaborateur qui rejoint le Groupe EPC assiste, dans le cadre de son intégration, à une présentation de l'ADN du Groupe EPC, matérialisée dans le « handbook ». Ce guide permet de retracer l'histoire du Groupe, de présenter et expliquer ses valeurs, son organisation et ses principes (Ressources Humaines, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Sécurité Santé et Environnement).

Le « handbook » est signé par le collaborateur à la suite de la présentation qui est faite par son manager ou le service des Ressources Humaines.

Le Groupe met en place des dispositifs pour améliorer la qualité de vie au travail :

- En fonction des filiales et de leurs besoins opérationnels, les collaborateurs dont la fonction est compatible peuvent avoir recours au télétravail.
- Les collaborateurs des filiales françaises, d'EPC-UK et d'EPC Canada (soit au total plus de 50% des effectifs du Groupe) peuvent accéder à « Stimulus Care Services », un programme d'aide et de soutien personnalisé pour aider à gérer au mieux les difficultés du quotidien.
- En 2023, deux collaborateurs d'EPC Demosten ont bénéficié d'un total de 6 jours de congé aidant, c'est-à-dire un congé pour les travailleurs afin d'apporter des soins personnels ou une aide personnelle à un membre de la famille ou à une personne qui nécessite des soins ou une aide pour raison médicale grave.

Les filiales du pôle déconstruction-dépollution et économie circulaire adoptent une démarche proactive de prévention pour réduire les risques professionnels et la pénibilité :

- Au travers des retours d'expérience et des idées des collaborateurs sur le terrain, EPC Demosten développe et investit dans des outils d'aide à la manutention, des matériels réduisant les TMS (Troubles Musculosquelettiques) et des dispositifs réduisant l'empoussièrement.

C.2.1

Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail

- EPC Colibri a fait preuve d'innovation en développant la SR2B, nouvelle machine pour la mise en sac automatisée des terres polluées. Celle-ci a été approuvée par la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment (CEVALIA). Développée pour les déchets contenant de l'amiante, la SR2B permet également le conditionnement en big-bag de matériaux ou déchets de toute nature (gravats plomb, terres polluées, enrobés HAP, déchets dangereux...). Elle permet de réduire la pénibilité pour les opérateurs ainsi que l'exposition aux déchets dangereux.

C.2.1.5 Indicateurs

317

21 1 2 : Nombre de non-collaborateurs

Dialogue social

8

21 3 1 : Nombre de filiales avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur

39%

21 3 2 : Taux de collaborateurs couverts par des négociations collectives

64%

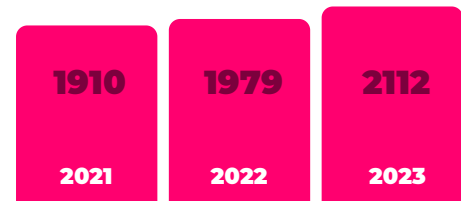
21 4 1 : Taux de collaborateurs représentés par des représentants du personnel

96%

21 6 1 : Taux de collaborateurs couverts par une protection sociale

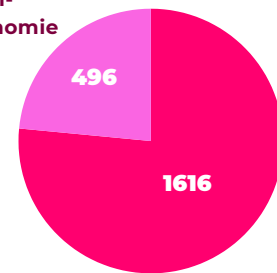
C.2.1.6 Objectifs

- 2025 : création d'un parcours en ligne pour l'accueil de chaque nouveau collaborateur du Groupe.
- 2025 : mise en place de programmes de sensibilisation des risques psycho-sociaux à l'échelle du Groupe.



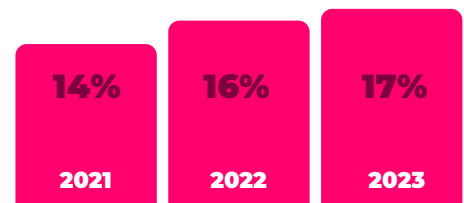
21 1 1 : Nombre de collaborateurs

Déconstruction-dépollution et économie circulaire

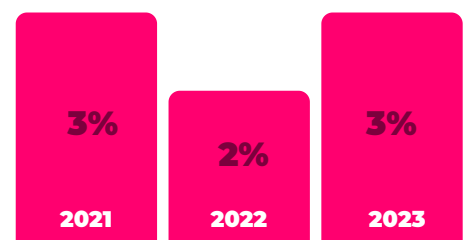


Explosifs et forage-minage

21 1 1 : Répartition des collaborateurs par activité



21 2 1 : Turnover



21 7 1 : Taux d'absentéisme

C.2.2.1 Enjeux

Le Groupe EPC est convaincu que la diversité des profils et des parcours professionnels, l'égalité des chances et la qualité de l'expérience des collaborateurs sont des éléments clés de la créativité, de la performance, de la responsabilité et de l'attractivité du Groupe. Ces mesures concrètes sont prises pour construire une culture d'entreprise ouverte, inclusive et respectueuse des différences visibles et invisibles qui font la valeur unique de chaque individu.

C.2.2.2 Engagements

Le Groupe EPC s'engage à traiter les collaborateurs de manière équitable et à promouvoir la diversité. Construire une entreprise dynamique, volontaire, moderne, dans le respect des personnes et des valeurs cardinales que sont la diversité, l'inclusion, le respect de chacun et de tous. Le Groupe EPC fait de la lutte contre les discriminations de tous ordres une de ses priorités. Ainsi, les décisions relatives au recrutement, à la promotion, au maintien en fonction, à la formation, au perfectionnement et à la rémunération doivent être basées exclusivement sur les aptitudes, les compétences et l'expérience requises pour effectuer le travail.

Le Groupe EPC s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail sain qui protège la dignité de tous. Ne sont en aucun cas tolérés les faits de harcèlement de toute forme et les pratiques discriminatoires, à l'encontre des collaborateurs mais également des fournisseurs, consultants, clients et d'autres personnes avec lesquelles le Groupe entretient des relations d'affaires.

C.2.2.3 Gouvernance

Un Comité Diversité Egalité et Inclusion (DE&I) a été nommé. Celui-ci est présidé par le Président Directeur général du Groupe et se réunit 2 fois par an. Son rôle est d'assurer le respect des engagements et des actions qui ont été décidées à l'échelle du Groupe. Il s'assure également de la pertinence et de la progression favorable des indicateurs mis en place.

Pour être au plus près des enjeux locaux et géographiques, le comité DE&I est composé d'un représentant opérationnel de chaque Zone ou Pôle d'activités. Chaque représentant est également identifié comme référent DE&I de la Zone afin d'être au plus près des enjeux du terrain en matière de diversité, égalité et inclusion.

C.2.2.4 Actions

Une politique Diversité, Egalité et Inclusion a été présentée au top management du Groupe EPC en mai 2023. Celle-ci définit des objectifs chiffrés et a pour vocation d'être déployée dans l'ensemble des filiales du Groupe. Des référents en filiale viendront en appui pour permettre le déploiement de la politique DE&I et d'actions auprès des collaborateurs du Groupe EPC.

La diversité de nos géographies et filiales permet de créer des opportunités pour de jeunes talents et de renforcer le partage de compétences. C'est pourquoi des collaborateurs en contrat de VIE (Volontariat International en Entreprise) rejoignent chaque année les équipes du Groupe EPC dans le monde, pour des contrats d'une durée généralement comprise entre 12 et 24 mois.

Les filiales opérationnelles françaises (EPC France, EPC Colibri et EPC Demosten) contribuent à l'inclusion sociale de demandeurs d'emploi et de personnes éloignées de l'emploi, à l'aide de contrats d'insertion professionnelle. Cela permet notamment à ces personnes de développer leurs compétences et accroître leurs chances de trouver un emploi, au sein du Groupe EPC ou d'une autre entreprise.

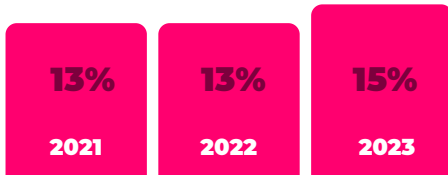
Le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe, disponible sur son site internet et ouvert à tous, permet le signalement de comportements contraires aux législations en vigueur et aux valeurs éthiques du Groupe. Son existence est rappelée dans le « handbook » distribué aux salariés à leur arrivée dans le Groupe.



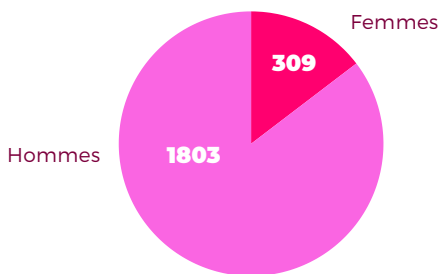
C.2.2

Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion

C.2.2.5 Indicateurs



22 3 1 : Taux de femmes dans l'entreprise



21 1 1 : Répartition des collaborateurs par genre

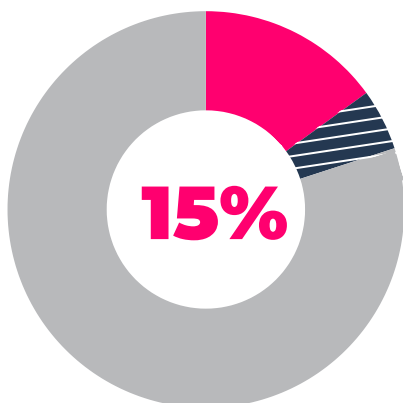
-4%

22 3 4 : Ecart de rémunération femmes-hommes

43%

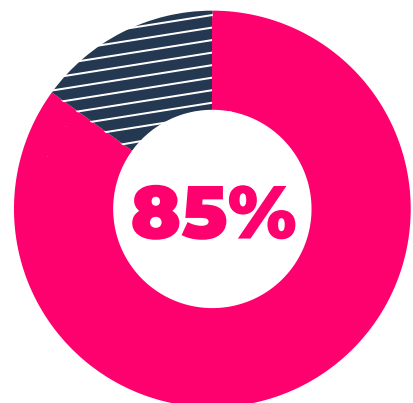
22 3 3 : Taux de femmes dans le conseil d'administration (3 femmes)

Objectif à 2030
20%



22 3 2 : Taux de femmes à des postes de direction

Objectif à 2025
100%



22 8 2 : Taux de collaborateurs ayant signé le handbook

Diversité

>50

22 2 1 : Nombre de nationalités dans le Groupe

Inclusion

30

22 4 1 : Nombre de collaborateurs en situation de handicap

22 018 heures

22 7 1 : Nombre d'heures travaillées en contrats d'insertion (France uniquement)

Protection des collaborateurs

2

22 1 1 : Nombre de référents Diversité, Egalité et Inclusion

100%

22 8 1 : Taux de collaborateurs ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle

0€

22 9 2 : Montant des amendes résultant des incidents avérés de discrimination

1

22 9 1 : Incident avéré de discrimination, dont le harcèlement

C.2.2

Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion



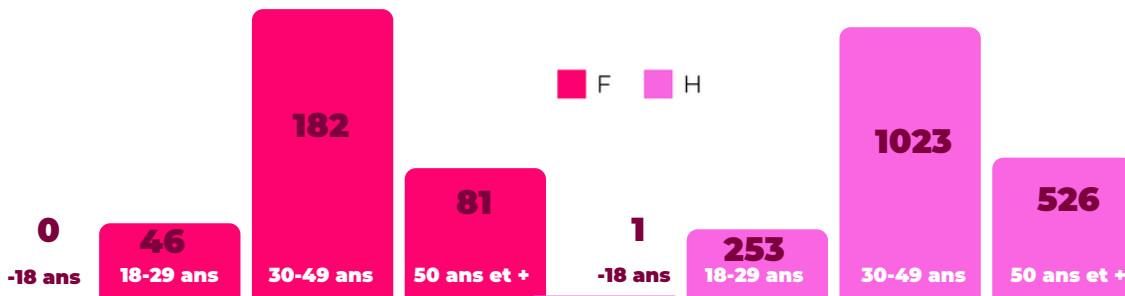
22 5 1 : Âge moyen



22 6 1 : Ancienneté moyenne

C.2.2.6 Objectifs

- 2024 : déploiement d'une formation à destination de l'ensemble des collaborateurs et portant sur le contenu ainsi que les engagements de la politique DE&I.
- 2024 : nomination d'un référent diversité, égalité et inclusion au sein de chaque filiale et de chaque Zone. Les référents du Groupe EPC recevront une formation spécifique et participeront à des échanges de retours d'expérience et bonnes pratiques. Les référents de chaque Zone mettront en place des réunions périodiques avec les référents pays pour tenir compte de leurs enjeux et les remonter au niveau du Groupe.
- 2025 : création d'un parcours de formation en ligne à destination des managers sur les questions de discrimination, afin d'encourager le recrutement inclusif, la créativité et la diversité des équipes.
- 2030 : 20% des postes de direction occupés par des femmes.



22 5 1 : Pyramide des âges

C.2.3.1 Enjeux

La compétence peut être décrite comme la combinaison de la formation, des aptitudes, de l'expérience et des connaissances d'une personne et sa capacité à les appliquer pour effectuer une tâche en toute sécurité. Le niveau de compétence peut exiger de former les collaborateurs pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle et d'accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Pour s'adapter à un monde en constante évolution et relever tous les défis de demain, le Groupe EPC a besoin de femmes et d'hommes de confiance compétents et engagés, à qui sont donnés les moyens d'agir et de se dépasser.

Le Groupe EPC est présent sur des métiers souvent qualifiés de « niche ». Les compétences très spécialisées nécessaires à la conduite de ces activités ne sont quasiment pas directement accessibles dans l'offre de la formation initiale des pays d'implantation du Groupe EPC, et ce, quel que soit le niveau d'étude. Les collaborateurs du Groupe EPC sont donc formés par les filiales aux métiers qui sont les leurs. L'expérience acquise, à la fois avant leur recrutement et tout au long de leur durée de présence dans les effectifs du Groupe EPC, est primordiale.

Enfin, le Groupe EPC dispose d'une activité spécialisée de formation à des tiers externes, dont l'équipe de formateurs est composée de collaborateurs du groupe, tous spécialistes dans leur domaine (forage, exploitation minière, contrôles, sécurité, dynamitage, etc.). Forts de longues carrières dans l'industrie et de nombreuses heures de formation, ils offrent une approche pédagogique solide combinant vision théorique et expérience terrain.

C.2.3.2 Engagements

L'innovation, la collaboration et les opportunités de progresser sont valorisés en développant une organisation agile promouvant la formation. Le Groupe EPC souhaite préserver l'engagement de ses collaborateurs et s'engage ainsi à leur offrir des parcours variés et évolutifs, et à les soutenir tout au long de leur vie professionnelle. Il souhaite préparer la relève de demain et travailler sur un enjeu fondamental pour ses expertises techniques : la transmission des savoirs.

La diversité des cultures et des carrières est une source d'enrichissement individuel et collectif.

Promouvoir la mobilité contribue à décloisonner les organisations et à faire émerger de nouvelles passerelles d'évolutions. Elle doit être anticipée et encouragée si elle correspond à la fois aux besoins du Groupe et aux aspirations professionnelles du collaborateur. La mobilité interne, à la fois source de développement de compétences et d'engagement, doit concourir à créer des opportunités au sein des filiales ou entre les filiales, ce qui enrichit la transmission des savoirs. Par la capitalisation des expériences, elle participe significativement à la construction d'une employabilité durable et d'une fidélisation des collaborateurs.

Ainsi, le Groupe EPC veille à l'engagement de ses collaborateurs et les accompagne dans le développement de leurs compétences et talents dans le cadre de programmes de mobilités et de formation.

C.2.3.3 Gouvernance

Le pilotage opérationnel se fait au niveau des filiales ou de la Zone, dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau Groupe par la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC.

Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la direction des Ressources Humaines Groupe, ainsi que de la direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe.

C.2.3.4 Actions

Les filiales recueillent les besoins de formation des collaborateurs en les priorisant afin de déployer des plans de formation et développement de compétences.

Les campagnes d'entretiens annuels d'évaluation menées par les filiales du Groupe permettent d'assurer un temps d'échange entre le collaborateur et son manager. Ils ont notamment pour objectifs de réaliser un bilan de l'année écoulée et évaluer la performance, fixer des objectifs pour l'année à venir, aborder la question de l'organisation du travail et de la charge sur la fonction occupée et échanger sur les souhaits de développement ainsi que les formations réalisées.

Une revue des talents est menée chaque année par la direction des Ressources Humaines du Groupe afin d'identifier les compétences clés ainsi que les collaborateurs à haut potentiel. Des programmes de formation adaptés sont par la suite mis en place afin d'accompagner leur montée en compétence et préparer les plans de succession des fonctions clés du Groupe.

Le programme « Emerging Talents » prévoit le recrutement chaque année de jeunes professionnels dans le cadre du dispositif Volontariat International en Entreprise (VIE). Ce contrat spécifique permet à ces collaborateurs de vivre une expérience professionnelle à l'étranger tout en s'imprégnant de la culture d'entreprise dans des métiers aussi divers que la sécurité, la finance ou le marketing. Il permet de préparer et anticiper la relève de demain.

Des partenariats sont signés par les filiales avec des établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser la découverte des métiers du Groupe ainsi que le recrutement de stagiaires et alternants.

C.2.3.5 Indicateurs

19

23 3 1 : Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur

115

23 3 2 : Nombre de stagiaires, alternants et autres étudiants employés pendant l'année

≈ 2 000

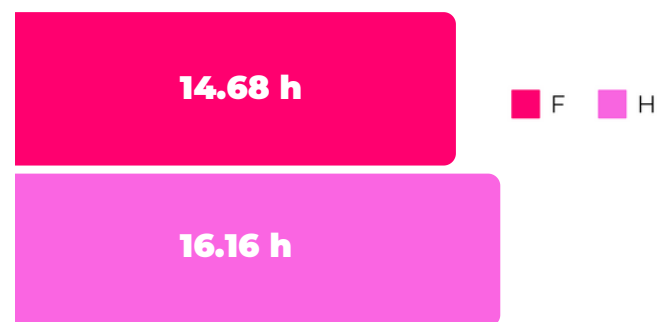
23 4 1 : Nombre de personnes externes formées à la manipulation, la mise en œuvre et le transport d'explosifs

+ 2 000 h

23 4 2 : Nombre d'heures de formation à des personnes externes sur la manipulation, la mise en œuvre et le transport d'explosifs

C.2.3.6 Objectifs

- 2024 : Au sein de la 'EPC Digital Academy', des formations seront déployées sur une plateforme spécifique pour gérer, administrer, faciliter la formation et le développement des employés au sein du Groupe EPC. Ce nouvel outil digital vise à optimiser le processus d'apprentissage, à améliorer le suivi et la gestion du contenu, et à soutenir le développement des compétences des employés, contribuant ainsi à la croissance et à la réussite de l'organisation. La plateforme prend en charge des méthodes d'apprentissage innovantes et engageantes au travers de contenus riches et gamifiés offrant une nouvelle vision de la formation.
- 2024 : déploiement de la Charte de Mobilité Interne, applicable au Groupe EPC. Celle-ci est accompagnée d'un outil Groupe permettant de diffuser les postes ouverts.
- 2024 : réalisation d'un baromètre social, communication des résultats et mise en place de plans d'actions au sein de chaque filiale.
- 2025 : mise en place d'un système de mentorat pour les jeunes collaborateurs travaillant dans des domaines d'expertise afin de promouvoir un échange intergénérationnel et le partage d'expérience.



23 11 : Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur



Formation IMPACT en présentiel



Le partage de la valeur avec les collaborateurs

Enjeux

Associer les collaborateurs au capital de l'entreprise témoigne de la volonté du Groupe de bâtir une culture d'entreprise forte qui rassemble chacun autour d'un projet commun.

Engagement

Conformément à ses valeurs, le Groupe place ses collaborateurs au cœur de ses préoccupations et de sa stratégie, sans distinction de salaire, de niveau hiérarchique ou de nationalité.

Actions

Un Plan d'Option d'Achat d'Action à prix préférentiel, EPC Share, a été lancé en 2023 pour encourager l'actionnariat collaborateur. Cela traduit la volonté de la Direction du Groupe et de ses actionnaires de permettre aux collaborateurs de recevoir une partie plus importante de la valeur qu'ils contribuent à créer.

Ce plan concerne l'ensemble des pays d'implantation du Groupe dans lequel un tel mécanisme est autorisé (2 pays non couverts), pour tous les collaborateurs ayant plus de deux ans d'ancienneté. En pratique, cela concerne plus de 1.200 collaborateurs.



C.3

OPÉRER EN SÉCURITÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

C.3.1.1 Enjeux

Les femmes et hommes qui travaillent chaque jour au développement du Groupe EPC sont une ressource essentielle du Groupe, dont la sécurité est au cœur des activités depuis 130 ans. La santé et la sécurité sont indissociables de toutes les activités du Groupe et ce dans tous les territoires.

Il incombe aux collaborateurs de respecter les normes de sécurité les plus élevées au sein de chacune des filiales, partout dans le monde. En tant qu'opérateur mondial dans le secteur de l'industrie extractive, il est attendu de tous les acteurs au sein du Groupe EPC qu'ils montrent l'exemple en ayant un comportement irréprochable en matière de sécurité.

C.3.1.2 Engagements

Les règles relatives à la sécurité et à la santé sur les lieux de travail s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Elles doivent être partagées avec les fournisseurs et sous-traitants intervenant sur les sites du Groupe. Garantir à ses collaborateurs, clients et sous-traitants un environnement sûr et sain est la priorité absolue du Groupe EPC. En plus de se conformer aux exigences légales relatives à la santé et à la sécurité, qui peuvent varier d'un pays à un autre, les filiales du Groupe EPC disposent d'un socle commun au travers d'un système de management de la Sécurité Santé Environnement applicable à l'ensemble des collaborateurs. Ce système de gestion adopte les principes de la norme ISO 45001. Celui-ci est détaillé dans le Manuel Santé Sécurité du Groupe EPC, disponible dans les principales langues du Groupe, qui repose sur les 4 fondamentaux suivants :

1. **Les règles d'or** : une règle d'or correspond à une règle fondamentale que chaque collaborateur du Groupe EPC doit impérativement respecter. Chaque collaborateur doit connaître l'existence et le contenu des règles d'or EPC, qui doivent être strictement respectées. Leur non-respect expose le contrevenant à des sanctions disciplinaires.
2. **Les règles métiers**, spécifiques à certains métiers tels que le **forage-minage**, le stockage des produits chimiques et le travail en hauteur.
3. **Les standards généraux**, amenés à être déclinés par des obligations s'imposant aux filiales. Il s'agit principalement de standards de gestion.
4. Les **standards techniques**, composés d'exigences ou de recommandations, contenant des prescriptions techniques s'appliquant à certaines activités ou dans certains cas.

Quelques exemples de standards techniques : la sécurité des brûlages, la prévention du risque routier ou encore la revue de sécurité préalable au démarrage.

La politique du Groupe en matière de Santé Sécurité est affichée et communiquée aux collaborateurs du Groupe EPC. Le contenu de l'ensemble du système de gestion de la Sécurité, Santé et Environnement (SSE) du Groupe est régulièrement mis à jour. Il est accessible par le réseau extranet sécurisé du Groupe dédié aux aspects Sécurité, Santé et Environnement, auquel chaque fonctionnel SSE du Groupe a accès. Cette politique comprend également la sûreté des collaborateurs avec une liste régulièrement mise à jour des pays dans lesquels il est interdit de se déplacer.

C.3.1.3 Gouvernance

La gouvernance en matière de SSE Groupe s'appuie sur :

- Un Comité de Direction SSE Groupe, qui se réunit trimestriellement. Il a vocation à définir des objectifs et de suivre dans le temps des indicateurs de performance.
- Un réseau de fonctionnels SSE intervenant directement pour chacune des filiales et rapportant à la direction de la filiale. Ces fonctionnels se réunissent une fois par an.

La Direction Sécurité, Santé et Environnement Groupe est responsable de mettre à jour le Manuel Santé Sécurité ainsi que les règles métiers, les standards, et de communiquer les exigences du Groupe à tous les Directeurs de Zone. La Direction SSE Groupe s'appuie sur des fonctionnels Zones qui animent un réseau de fonctionnels dans leur périmètre de responsabilité.

Les Directeurs de Filiales sont responsables de définir et de mettre en œuvre les objectifs SSE du Groupe et de mettre en application les exigences des standards SSE dans la filiale.

C.3.1.4 Actions

Causeries sécurité

- D'une part, chaque collaborateur participe régulièrement à des pauses sécurité, à des réunions de sensibilisation et à des causeries sécurité organisées soit à l'initiative de la filiale, soit à l'initiative du Groupe. D'autre part, les dirigeants du Groupe et des filiales participent à des pauses Sécurité Santé Environnement, des réunions de sensibilisation ou des causeries. Ainsi, l'engagement des Directions tant au niveau du Groupe qu'au niveau des filiales se manifeste par une exemplarité mais également des visites régulières de chantiers, d'usines ou de sites afin d'instaurer un dialogue ouvert avec le personnel et une culture Sécurité basée sur la prévention et l'attention aux détails.
- Avant d'agir, les collaborateurs sont encouragés à prendre le temps de réfléchir sur les conditions de Sécurité dans lesquelles se déroulent leurs activités. Les différents thèmes composant la politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe leur sont présentés dans le « handbook » lorsqu'ils rejoignent le Groupe EPC.
- Tous les collaborateurs ont le pouvoir d'interrompre des tâches s'ils ont des préoccupations concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Aucun collaborateur, ni aucune personne travaillant au nom du Groupe EPC, ne doit être amené à effectuer une tâche représentant un risque inacceptable pour lui-même ou pour toute autre personne. Ce pouvoir d'arrêt des travaux est rappelé dans le « handbook » : « Le pouvoir d'interrompre des travaux comprend le droit de refuser de travailler pour des raisons de santé et de sécurité, sans qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise et sans que cela n'affecte, de quelque manière que ce soit, leurs perspectives d'avenir au sein de l'entreprise ».

Communication et partage des bonnes pratiques

- Un rapport SSE, qui regroupe à la fois des bonnes pratiques et des indicateurs, est mis à jour et communiqué mensuellement à l'échelle du Groupe. Celui-ci a pour vocation de suivre la performance du Groupe et de partager les bonnes pratiques.

- Les bonnes pratiques Santé Sécurité sont également remontées et consolidées chaque année dans un document dédié, qui est partagé avec l'ensemble des référents SSE des filiales et présenté lors du séminaire annuel dédié à la Santé, Sécurité et l'Environnement. Cela permet de privilégier le partage d'informations et capitaliser sur les expériences diverses au sein du Groupe. Ce document est traduit en plusieurs langues afin d'encourager sa diffusion.
- L'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité repose sur la transparence des communications et la nécessité des retours d'expérience. Ainsi, tous les presque accidents et « HiPO » (pour « High Potential Incidents » en anglais) doivent être déclarés, évalués et communiqués pour une mise en place d'actions correctives. Les HiPO sont définis comme des événements à haut potentiel de gravité, qui auraient pu conduire à des conséquences très graves ou dramatiques.
- La remise des prix de la troisième édition de l'Académie des Oscars EPC, un challenge Sécurité organisé tous les trois ans depuis 2017, a eu lieu en mai 2023. Ce concours, ouvert à l'ensemble des filiales du Groupe EPC, a pour objectif de développer la culture Sécurité en encourageant le partage d'expérience au travers de productions vidéo axées sur des sujets de sécurité. Le jury, présidé par le PDG du Groupe EPC, a départagé les 32 vidéos participantes pour sélectionner le gagnant sur chacune des quatre catégories du concours :

« Bien au-delà », catégorie visant à reconnaître l'ingéniosité d'une initiative qui permet d'aller au-delà de nos standards de sécurité

« Pris sur le fait », catégorie visant à mettre en lumière une situation dangereuse immédiatement corrigée par les équipes

« Santé, Sécurité et Bien-être », catégorie visant à mettre en avant les initiatives en matière de santé, de sécurité et de bien-être

« Technologie / Innovation », catégorie visant à mettre en avant des initiatives ou des processus innovants

C.3.1

Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs

- En 2021, la Direction SSE a lancé une mini-série intitulée « EPC en route », composée de vidéos très courtes partagées avec les filiales du Groupe, et visant à sensibiliser les collaborateurs à la prévention des risques routiers. Ces derniers font l'objet d'un standard technique dédié ainsi que d'un suivi mensuel qui permet de remonter les situations à risque. Le premier épisode concernait la distance de sécurité, le deuxième concernait la conduite hivernale tandis que le troisième, communiqué en décembre 2023, est consacré à des témoignages de presque-accidents. Il existe par ailleurs un standard technique sur la prévention du risque routier dans le Manuel SSE.
- En 2023, EPC Demosten Ouest Démolition a été lauréat du trophée MASE Atlantique.

Évaluation des risques et formations

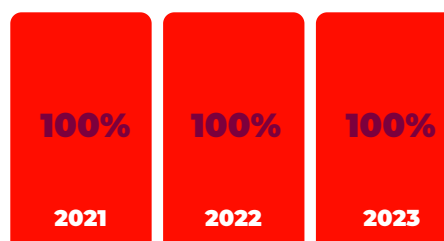
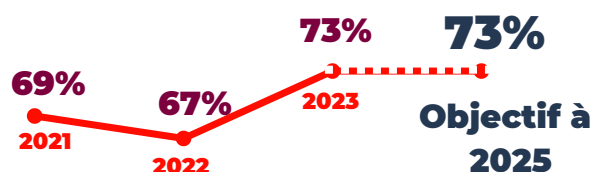
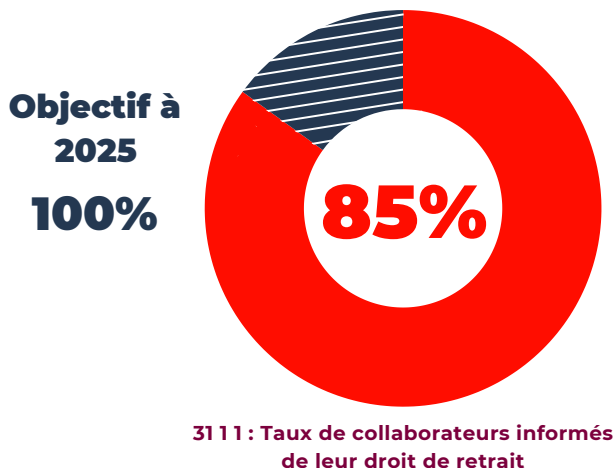
- Des formations sont fournies aux collaborateurs pour leur permettre d'être compétents et ainsi de remplir leur rôle dans les meilleures conditions en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
- Des modules de formations digitales sur des sujets spécifiques liés à la sécurité sont en cours de déploiement au niveau du Groupe EPC, dans le cadre de l'EPC Digital Academy.

Autres mesures de prévention des risques

- Les filiales, sur la base d'une évaluation des risques adaptée aux conditions terrain, s'assurent de déployer les moyens nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, dont la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) aux collaborateurs.
- La solution digitale VERTEX© a pour objectif d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de **forage-minage**, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. La prise en compte de l'ensemble des paramètres techniques de la conception à la réalisation du tir permet d'optimiser les résultats d'un point de vue opérationnel et d'éviter les situations dangereuses telles que les projections, les déplacements de falaise ou encore le recours aux opérations de pétardage par la réduction des gros blocs de roche à l'issue des tirs. Par ailleurs, la modélisation du tir facilite l'identification de la localisation précise en cas de raté de tir.

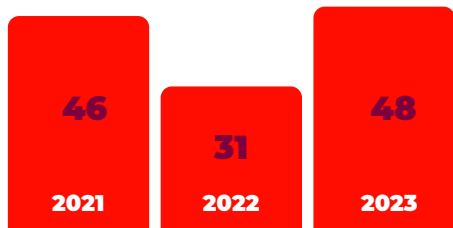
- Les collaborateurs qui se déplacent à l'étranger bénéficient d'outils de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque pays. Cela leur permet de préparer et anticiper au mieux leurs déplacements, avec une prise en charge en cas de difficulté.

C.3.1.5 Indicateurs

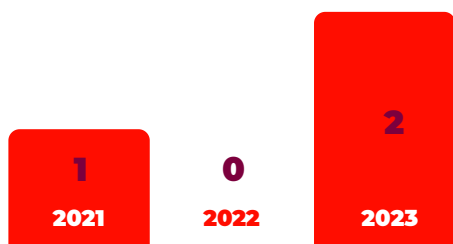


C.3.1

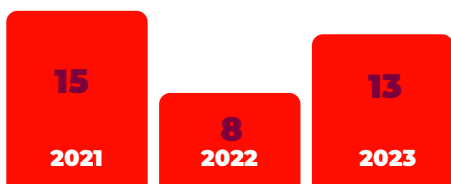
Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs



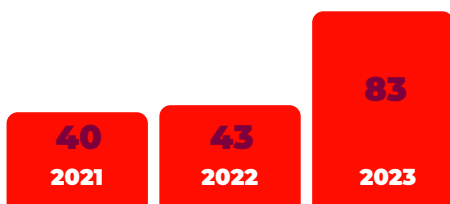
31 3 2 : Nombre d'accidents du travail



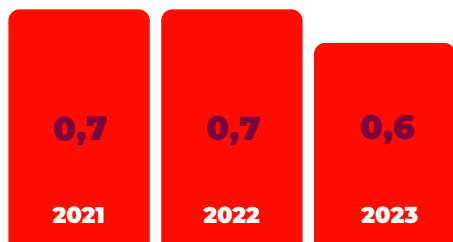
31 3 3 : Nombre de maladies professionnelles



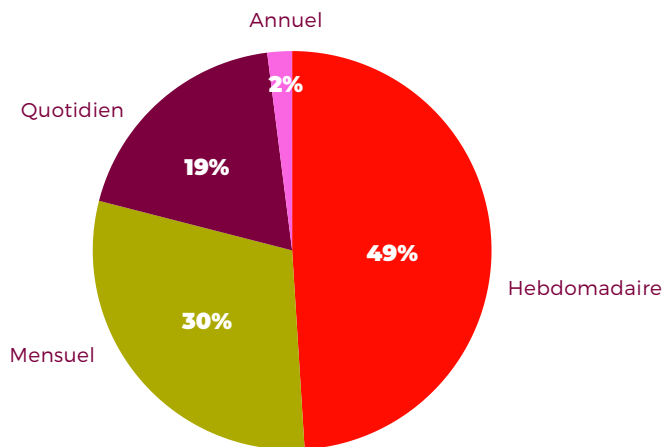
31 3 4 : Taux de fréquence des accidents du travail (TFI 12 mois)



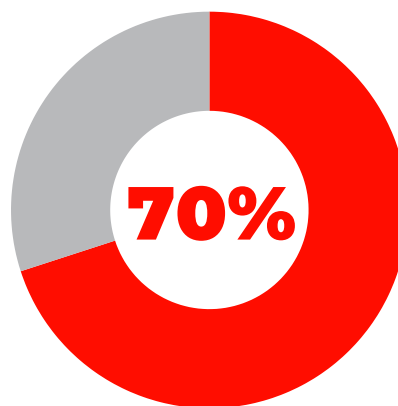
31 3 5 : Nombre d'HIPO



31 3 6 : Taux de gravité des accidents du travail (TG1 12 mois)



31 4 2 : Fréquence des rituels sécurité des filiales (en taux de collaborateurs)



31 2 2 : Taux de collaborateurs des filiales industrielles et/ou commerciales travaillant dans une filiale certifiée santé et sécurité

C.3.1.6 Objectifs

- Zéro accident
- 2024 : Digitalisation des visites sécurité de la Direction
- 2024 : 100% des collaborateurs concernés par les modules de formation destinés aux fonctionnels SSE et opérateurs de brûlage ont été identifiés et ont finalisé ces formations.
- 2025 : 100% des collaborateurs permanents ont signé le « handbook »

C.3.2.1 Enjeux

Un accident majeur est un événement accidentel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

La prévention des risques d'accidents majeurs concerne toute activité ou combinaison d'activités impliquant des matières dangereuses qui pourraient conduire à la survenance d'un accident majeur.

La prévention des risques d'accidents majeurs s'appuie sur la mise en place d'approches basées sur la sécurité des procédés. Elle couvre l'ensemble des procédés de lignes de production y compris le stockage de matières dangereuses, leur manipulation et leur utilisation.

Ainsi, la sécurité des procédés a pour objectifs de :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents majeurs impliquant des matières dangereuses,
- limiter les conséquences de tout accident majeur sur les personnes et l'environnement.

Le risque d'accident majeur porte principalement sur l'activité explosifs du Groupe EPC, dont les filiales sont tenues de mettre en œuvre un dispositif de prévention spécifique et adapté.

C.3.2.2 Engagements

Le Groupe est engagé dans une démarche de prévention des accidents majeurs s'appuyant sur la mise en place d'une culture sécurité des procédés. Un système de management de la sécurité des procédés s'applique à chaque filiale concernée par ce risque. Celui-ci décrit les dispositions nécessaires à la prévention des accidents majeurs liés aux risques générés par le procédé de fabrication, le stockage de matières dangereuses, leur manipulation et leur utilisation. Pour ce faire, des méthodes d'analyse et de réduction des risques spécifiques sont appliquées, et toute unité de production, de stockage, de transport, d'utilisation de matières dangereuses fait l'objet de mesures préventives garantissant la sécurité de ces opérations.

Par ailleurs, il est attendu de chaque filiale concernée de développer un plan d'urgence qui comprend notamment les points suivants :

- comment porter assistance (évacuation, etc.),
- lister et afficher l'équipe de secours,
- afficher les instructions de sécurité à connaître,
- comment réagir en cas de feu, d'explosion, de fuite de produits chimiques,
- afficher le point de rassemblement,
- afficher les numéros de téléphone nécessaires.

Tous les collaborateurs doivent lire et comprendre la Politique, la Vision, les Objectifs et les Principes du Groupe et se conformer aux Règles d'or et aux exigences du Groupe.

Enfin, un exercice de gestion de crise doit être fait une fois par an pour tester les procédures incluant un communiqué de presse.

C.3.2.3 Gouvernance

La gouvernance en matière de Sécurité, Santé et Environnement (SSE) Groupe s'appuie sur :

- Un Comité de Direction SSE Groupe, qui se réunit trimestriellement. Il a vocation à définir des objectifs et de suivre dans le temps des indicateurs de performance.
- Un réseau de fonctionnels SSE intervenant directement pour chacune des filiales et rapportant à la direction de la filiale. Ces fonctionnels se réunissent une fois par an.

La Direction Sécurité, Santé et Environnement Groupe est responsable de mettre à jour le Manuel Santé Sécurité ainsi que les règles métiers, les standards, et de communiquer les exigences du Groupe à tous les Directeurs de Zone. La Direction SSE Groupe s'appuie sur des fonctionnels Zones qui animent un réseau de fonctionnels dans leur périmètre de responsabilité.

Les Directeurs de Filiales sont responsables de définir et de mettre en œuvre les objectifs SSE du Groupe et de mettre en application les exigences des standards SSE dans la filiale.

C.3.2.4 Actions

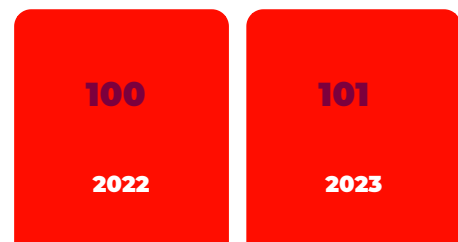
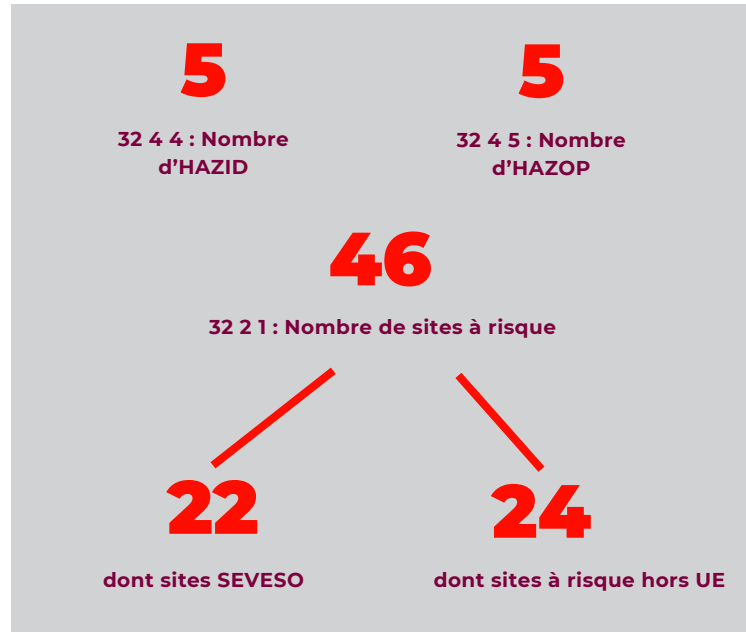
Tout projet neuf ou d'amélioration s'inscrit dans un processus de gestion de projet. Les aspects sécurité, santé, qualité, environnement, performance industrielle sont pris en compte dès la conception.

C.3.2

Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés

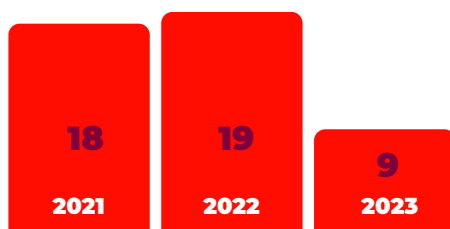
Au sein du Manuel SSE, sont regroupés des standards généraux qui couvrent la prévention des principaux risques d'accidents majeurs, tels que la maîtrise des situations d'urgence et la gestion de crise. Ces standards généraux sont complétés par des standards techniques tels que la revue de sécurité préalable au démarrage industriel, la prévention du risque d'explosion de particules en suspension, la prévention du risque feu de bâtiments à panneau Sandwich, la prévention du risque feu sur un MEMU, ou le mélange à sec.

Des études de sécurité de type HAZID (HAZard IDentification, i.e. identification des dangers) et HAZOP (HAZard and OPerability analysis, i.e. analyse de risques et de sécurité de fonctionnement) sont réalisées pour toute nouvelle installation dès la conception pour la fabrication d'explosifs. Elles doivent être effectuées pour toute modification notable apportée à une ligne de production existante. Les unités mobiles de fabrication doivent faire l'objet d'une étude de sécurité appropriée conforme aux exigences locales. Tout incident, minime ou important doit être traité avec la même rigueur de façon à pouvoir identifier les causes à l'origine, et empêcher la répétition dans la filiale concernée mais aussi dans les autres filiales du Groupe grâce au partage d'expérience.

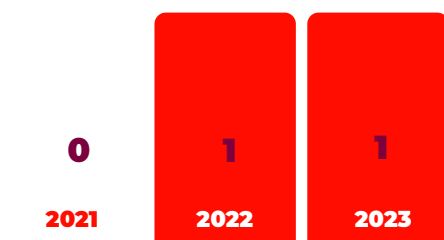


32 3 1 : Nombre d'audits sur le risque industriel

C.3.2.5 Indicateurs



32 4 1 : Nombre d'HIPO à connotation sécurité des procédés



32 4 2 : Nombre d'incidents ayant entraîné plus de 24h d'arrêt d'usine

C.3.2.6 Objectifs

- Zéro accident
- Objectif de 0 événement pour lesquels il y a eu plus de 24h d'arrêt d'une usine suite à un incident.
- 2024 : 100% de personnes formées au premier niveau de sécurité des procédés.

Your **IMPACT** is Critical

IMPACT : Campagne de formation sur la Sécurité des Procédés



C.4

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT



C.4.1.1 Enjeux

Si la biodiversité n'est pas directement exploitée par le Groupe EPC dans le cadre de ses activités, celui-ci est conscient que ses opérations peuvent affecter l'environnement dans lequel il opère, que ce soit sur les sites qui lui appartiennent, loués, ou appartenant à un client. Certains sites du Groupe EPC sont situés dans des zones sensibles en matière de biodiversité, ce qui justifie l'attention toute particulière du Groupe pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Le Groupe EPC est propriétaire foncier de terrains autour de ses sites de production qui constituent un périmètre de sécurité. Ces terrains peuvent constituer des réserves pour la biodiversité et les écosystèmes.

C.4.1.2 Engagements

Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs dans le monde pour l'ensemble des activités du Groupe, formalise l'engagement de mettre en place des actions de prévention des risques environnementaux.

Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation de l'environnement dans lequel il travaille. Chacun est encouragé à prendre en compte les risques environnementaux dans ses décisions et à partager toute information permettant de les prévenir. Par ailleurs, le Groupe est sensible aux aspects environnementaux dans ses activités et met en place une démarche d'amélioration continue à laquelle chaque collaborateur est invité à adhérer. Le Groupe EPC a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables localement en matière d'environnement.

Enfin, chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre la biodiversité et les services écosystémiques.

C.4.1.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la biodiversité sont principalement suivis par la Direction Santé Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité

et Environnement du Groupe. La Direction RSE apporte son expertise en matière de reporting à ce sujet. Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité et les écosystèmes, et de suivre les indicateurs pertinents.

C.4.1.4 Actions

La politique du Groupe EPC en matière d'environnement est partagée avec les collaborateurs dès leur arrivée dans l'entreprise via le « handbook ».

- Une étude approfondie a été menée en 2023 sur les terrains détenus par le Groupe EPC en France. Cela a permis de recenser précisément les zones boisées, dont certaines sont déjà dotées d'un document de gestion durable, preuve des actions qui sont menées pour contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.
- Le Groupe EPC s'engage dans une démarche d'agrément en France des documents de gestion, pour chaque massif forestier, par les services de l'Etat. Cet agrément est une garantie de gestion durable de nos forêts. En parallèle, une démarche de certification de gestion durable de ces espaces par un label indépendant (type PEFC) est mise en œuvre, pour garantir l'utilisation de règles de gestion qui visent à préserver la forêt tout en permettant la production de bois.

En fonction des réglementations applicables à chaque pays d'implantation et des activités, les installations du Groupe EPC peuvent être classées protection de l'environnement. Ainsi, des actions sont menées par les filiales pour veiller à respecter la réglementation qui leur est applicable en matière de protection de la biodiversité ; cela est indispensable pour conserver les permis d'exploitation nécessaires à la conduite des activités. Des audits sont menés par les autorités compétentes pour vérifier la conformité des installations et des amendes peuvent être appliquées en cas de manquement constaté.

Sur certains de ses chantiers, EPC Demosten fait intervenir un écologue en amont de ces opérations dans un objectif de préservation de la biodiversité.

Le manuel SSE Groupe met en avant dans le standard opérationnel N°14 (Environnement pour une Prévention des pollutions) et dans le standard technique L (Environnement vers le Zéro pesticide) des exigences permettant de mieux préserver la biodiversité.

C.4.1

S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

C.4.1.5 Indicateurs

14

41 1 1 : Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées

40

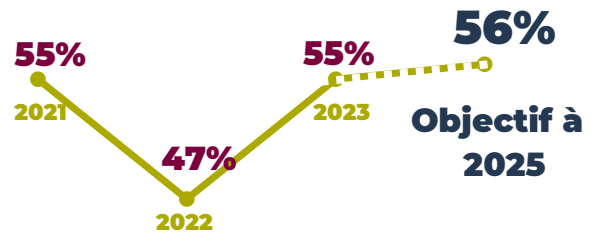
41 4 1 : Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale

55%

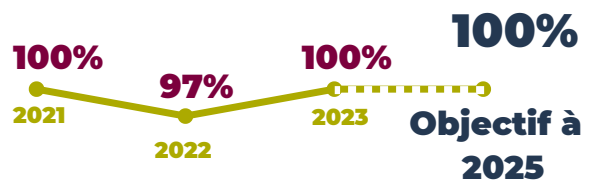
41 5 2 : Taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France)

414

41 5 1 : Nombre d'hectares de forêt (en France)



41 2 1 : Filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de CA)



41 2 2 : Taux de filiales sans amende pour infraction à la protection de l'environnement

16

2021

12

2022

12

2023

41 3 1 : Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes

0

2021

2

2022

2

2023

41 6 1 : Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m³ sur les installations industrielles

C.4.1.6 Objectifs

- 2030 : taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France) : 85%
- 2030 : taux d'hectares de forêt avec un label de gestion durable (en France) : 80%
- Zéro perte de confinement de plus de 1m³ sur les installations industrielles (en nombre d'incidents)
- Zéro amende environnementale

Réhabilitation du barrage de Kariba (Zambie)



C.4.2.1 Enjeux

Le Groupe EPC est conscient que l'ensemble de ses activités génère des émissions de gaz à effet de serre (GES). Afin de prioriser et mettre en œuvre les actions qui permettront de réduire de la manière la plus significative ces émissions, une mesure complète et fiable du Bilan Carbone du Groupe est essentielle.

Le Groupe EPC est exposé à divers risques liés aux émissions de gaz à effet de serre, notamment le risque climatique, le risque légal et réputationnel engendré par l'absence de mesure ou de réduction de son Bilan Carbone, ou encore des risques financiers spécifiques tels que l'introduction d'instruments réglementaires comme le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) ou la corrélation des taux d'intérêt de financement avec la performance ESG (dont le Carbone).

Le Groupe EPC est conscient que la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre est porteuse de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes : clients, actionnaires et investisseurs, collaborateurs, fournisseurs... De plus, la réduction des émissions est souvent corrélée à des économies financières à différents niveaux : moins consommer et moins émettre pour réduire les coûts, éviter les amendes, ou accéder à des financements moins coûteux.

C.4.2.2 Engagements

Mise à jour annuelle du Bilan Carbone

- Le Groupe a calculé son Bilan Carbone pour la première fois en 2022 sur les scopes (ou « périmètres d'émissions de GES ») 1, 2 et 3. Il a été décidé d'internaliser le processus afin de maîtriser pleinement la méthodologie de collecte et de calcul et ainsi pérenniser la mise à jour annuelle du Bilan Carbone. Pour harmoniser la collecte, préserver l'auditabilité de la démarche et s'assurer que les objectifs cités précédemment soient remplis, un modèle de fichier de collecte a été créé par le Groupe. Le calcul du premier Bilan Carbone complet, publié dans la DPEF 2022, a permis d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs. Ainsi, en 2023, la collecte des données volumétriques se concentre sur la mise à jour des scopes 1 et 2 et des principaux postes d'émissions du scope 3. Les autres données, qui représentent moins de 15% du Bilan Carbone sont également prises en compte en étant mises à jour par extrapolation.

Formation des collaborateurs

- Le Groupe considère que la réduction de ses émissions est l'affaire de tous. Il est essentiel d'inclure et promouvoir l'engagement de l'ensemble du Groupe dans la démarche. Cela s'articule autour de plusieurs principes : la formation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et de transition écologique, la formulation de principes directeurs, et le partage des bonnes pratiques.

Trajectoire

- Le Groupe EPC aligne sa trajectoire avec celle de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, version de mars 2020¹⁴) publiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. L'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre est appliqué au niveau du Groupe et donc à l'ensemble de ses filiales, dont celles qui sont situées hors UE. Généraliser le périmètre et appliquer les objectifs de la SNBC à l'ensemble des filiales du Groupe est la preuve de la volonté du Groupe de réduire son impact au global, au-delà de la dimension réglementaire.
- L'année de référence de la SNBC est 2015, date à laquelle le Bilan Carbone du Groupe n'avait pas encore été calculé. C'est pourquoi l'objectif de 35% de réduction, qui correspond à la dernière mise à jour de la SNBC pour le secteur industriel entre 2015 et 2030, a été lissé entre ces deux dates afin de prendre pour année de départ celle du calcul du Bilan Carbone. A noter que des actions avaient déjà été mises en œuvre par le Groupe EPC pour réduire ses émissions de GES avant le calcul du Bilan Carbone, mais n'avaient pas été quantifiées à l'époque.
- Afin de tenir compte de l'évolution du volume d'activité du Groupe EPC qui est en croissance, l'indicateur correspond au niveau d'émission de gaz à effet de serre (en kilogrammes) calculé conformément à la méthode de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, rapporté au chiffre d'affaires du Groupe.

C.4.2.3 Gouvernance

Les sujets relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sont principalement suivis et traités par la Direction RSE Groupe. Celle-ci récupère annuellement les données volumétriques permettant le calcul du bilan de gaz à effet de serre, les contrôle et les consolide au niveau du Groupe. Les données sont remontées par les filiales, sous la supervision des directions de Zone.

[14] https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Les Directions SSE des filiales mettent en œuvre des actions diverses pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, avec le soutien du Groupe.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux, dont les défis climatiques.

C.4.2.4 Actions

Le Bilan Carbone permet d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs. Pour le Groupe, les intrants et l'utilisation représentent respectivement 54 % et 13 % des émissions.

Scope 1 & 2

Les scopes 1 et 2 représentent respectivement 7,8 % et 0,2 %. Grâce à une récolte des données plus ciblée en 2023, la proportion du scope 1 a été réévaluée à la hausse comparée au Bilan Carbone 2022. En effet, certaines émissions liées au transport avaient été catégorisées comme « non opérées » et donc imputées au scope 3 au lieu du scope 1.

Les filiales mettent en œuvre des actions pour réduire leurs scopes 1 et 2 :

- En incluant dans leur parc de véhicules, lorsque cela est pertinent en tenant compte des usages et du mix énergétique du pays, des véhicules électriques. Le recours au biocarburant est également un moyen de diminuer le scope 1.
- En mettant en place des actions liées à la sobriété des usages. Par exemple, EPC France, qui exploite une usine, a adopté la charte EcoWatt du Réseau de Transport d'Electricité et mis en œuvre des actions pendant l'hiver 2022-2023 pour réduire sa consommation d'électricité. EPC Demosten et EPC Colibri rationalisent leurs déplacements et ont effectué des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.
- En faisant le choix d'acquérir des engins éco-performants lors du renouvellement de leur parc matériel.
- En produisant de l'électricité verte sur site à l'aide de panneaux solaires, comme c'est le cas par exemple pour EPC Sénégal et EPC Guinée.

Scope 3

Alors que le scope 3 représente plus de 90 % du Bilan Carbone du Groupe, dont environ 55 % pour les intrants, la précision des facteurs d'émission des fournisseurs est une préoccupation majeure pour affiner le calcul du Bilan de gaz à effet de serre.

Pour cela, la Direction Achats du Groupe collabore avec les fournisseurs pour récolter certaines données plus détaillées que les facteurs d'émission génériques des bases de données, parfois incomplètes et souvent insuffisamment précises.

Le scope 3 touche par nature à la chaîne de valeur des activités de l'entreprise et donc à des postes d'émissions divers et variés. Concernant les principaux pour le Groupe EPC :

- Sur les intrants, la diminution sera progressive sur l'activité explosifs, notamment grâce au déploiement des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans les usines de fabrication de nitrate d'ammonium, qui permettent de diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre liées au processus de production. La prise en compte de ces nouvelles techniques de production par nos fournisseurs a ainsi un impact direct sur le scope 3 du Groupe EPC. En effet, avec des approvisionnements en nitrate d'ammonium issu d'usines européennes modernisées et dont les facteurs d'émission ont été mis à jour en conséquence, les émissions dues aux intrants sont en baisse d'environ 15% en 2023 par rapport à 2022.
- Sur le fret, les sources d'approvisionnement les plus proches et les moyens de transport les moins carbonés sont privilégiés. Par exemple, une partie du fret entrant d'EPC Canada se fait par voie ferroviaire, moyen de transport moins carboné que le transport routier. A noter que dans certains cas, il peut s'avérer préférable en matière d'impact GES de s'approvisionner plus loin auprès d'un fournisseur qui a une production moins carbonée.
- D'autres actions au cas par cas sont mises en place selon les spécificités et caractéristiques des filiales.



C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Diminution des émissions dans la chaîne de valeur aval

Les activités du Groupe EPC participent à éviter des émissions chez le client :

- Pour l'activité explosifs, l'optimisation des tirs grâce aux travaux d'études et ingénierie permet d'améliorer la fragmentation de la roche réduisant ainsi le concassage, fortement consommateur en énergie souvent carbonée. De plus, cela permet réduire le temps de pelletage et ainsi d'optimiser la chaîne logistique pour diminuer les consommations de carburant. A noter que la solution VERTEX® développée par Diogen, filiale du Groupe EPC, permet de digitaliser et d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de **forage-minage**, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations.
- Pour les activités de déconstruction-dépollution et économie circulaire, le développement des filières de recyclage sur site permet de développer le « minage urbain », promouvoir l'utilisation des ressources disponibles en circuit court et ainsi réduire l'impact carbone lié au déplacement des matériaux.

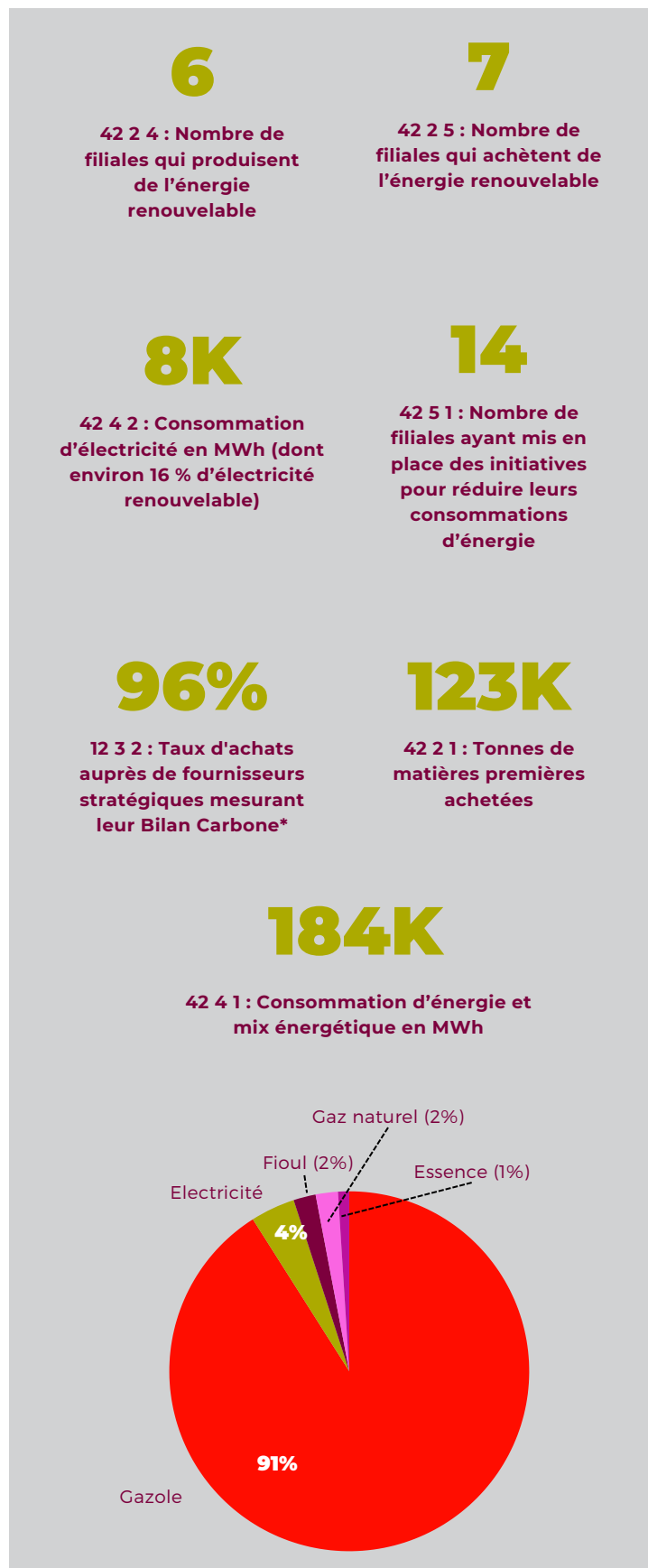
EPC SA a signé en juillet 2022 un accord de financement senior qui prévoit dans la même convention de crédit :

- la mise en place avec La Banque Postale Asset Management d'une tranche d'un montant de 20 M€ assortie de critères ESG ambitieux qui traduisent l'engagement du Groupe EPC en matière de RSE,
- la mise en place d'un crédit renouvelable confirmé de 30 M€.

Des discussions sont en cours avec les partenaires bancaires pour étendre les critères ESG à l'ensemble de la convention de crédit, en intégrant un critère supplémentaire lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe EPC.

Le groupe EPC à travers sa filiale EPC-UK a été un acteur du marché des additifs diesel (2EHN) depuis plus de 20 ans. L'usine, située près de Harwich dans l'Essex (Royaume-Uni), a cessé ses activités fin avril 2023. EPC-UK a pris la décision de se désengager du secteur des additifs pour carburants diesel, contribuant ainsi aux objectifs de décarbonation du groupe.

C.4.2.5 Indicateurs



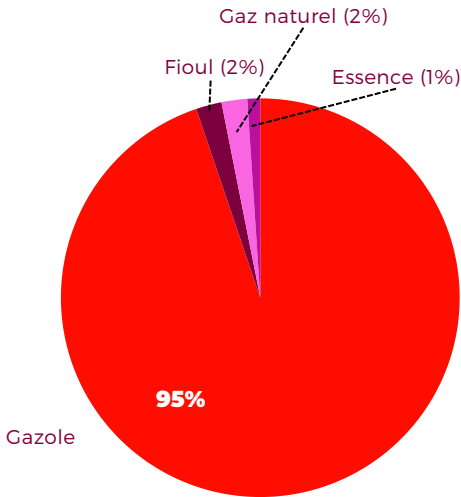
*D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE

C.4.2

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

176K

42 4 3 : Consommation d'énergies fossiles et mix de combustibles fossiles en MWh



519

2022

491

2023

42 3 1 : Bilan Carbone total - en milliers de T CO2e

1,109

2022

1,017

2023

42 3 1 : Niveau d'émission de CO2 rapportée au chiffre d'affaires du Groupe (Ratio BEGES / CA)

C.4.2.6 Objectifs

- 2030 : 0,882 kg CO2e/€ de chiffre d'affaires

20 (3,9%)

2022

38 (7,8%)

2023

42 3 2 : Bilan Carbone scope 1 - en milliers de T CO2e

1 (0,3%)

2022

1 (0,2%)

2023

42 3 3 : Bilan Carbone scope 2 - en milliers de T CO2e

488 (95,8%)

2022

451 (92%)

2023

42 3 4 : Bilan Carbone scope 3 - en milliers de T CO2e



C.4.3.1 Enjeux

L'eau est une ressource qui peut intervenir dans les processus des activités du Groupe EPC, par exemple pour la dissolution de nitrate d'ammonium ou comme liquide réfrigérant dans le processus de fabrication de cartouches (activité explosifs), ou alors pour limiter la génération de poussière lors de la déconstruction d'une structure (activité déconstruction).

Ainsi, le stress hydrique, situation critique qui surgit lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau, pourrait impacter les activités de certaines usines. Le changement climatique et la pression démographique accroissent ce phénomène dans diverses zones géographiques.

Afin de contribuer à la préservation des ressources en eau, le Groupe EPC s'engage à améliorer sa gestion de l'eau. Cela implique également de veiller à ne pas causer de pollution dans l'eau.

C.4.3.2 Engagements

Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs dans le monde pour l'ensemble des activités du Groupe, formalise l'engagement de mettre en place des actions de prévention des risques environnementaux.

Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la Politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation de l'environnement dans lequel il travaille. Chacun est encouragé à prendre en compte les risques environnementaux dans ses décisions et à partager toute information permettant de les prévenir. Par ailleurs, le Groupe est sensible aux aspects environnementaux dans ses activités et met en place une démarche d'amélioration continue à laquelle chaque collaborateur est invité à adhérer. Le Groupe EPC a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables localement en matière d'environnement.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre les sujets relatifs à la gestion de l'eau.

C.4.3.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la gestion de l'eau sont principalement suivis par la Direction Santé Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. La Direction RSE apporte son expertise en matière de reporting à ce sujet.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la bonne gestion de l'eau, et de suivre les indicateurs pertinents (consommation d'eau, tests des eaux rejetées, etc.).

C.4.3.4 Actions

En fonction des réglementations applicables à chaque pays d'implantation et des activités, les installations du Groupe EPC peuvent être classées protection de l'environnement. Ainsi, des actions sont menées par les filiales pour veiller à respecter la réglementation qui leur est applicable en matière de gestion de l'eau ; cela est indispensable pour conserver les permis d'exploitation nécessaires à la conduite des activités. Des audits sont menés par les autorités compétentes pour vérifier la conformité des installations et des amendes peuvent être appliquées en cas de manquement constaté.

Certaines actions spécifiques, recensées dans un standard technique du Groupe EPC, sont menées pour tester la légionellose, bactérie dangereuse qui peut proliférer dans certaines conditions, notamment dans des parties d'installations susceptibles de contenir de l'eau stagnante et de générer des gouttelettes sous forme d'aérosol.

Une analyse a été menée par le Groupe EPC sur son niveau d'exposition au stress hydrique, à l'aide de la base de données Aqueduct Water Risk Atlas du WRI (World Resources Institute), en se concentrant sur ses sites de production afin de se focaliser sur les principales consommations. Trois sites de production du Groupe sont implantés dans une zone à stress hydrique élevé ou zone aride, dont deux sites n'utilisent pas d'eau dans leur processus de production. En effet, ces sites, qui sont situés en Espagne et au Sénégal, produisent de l'ANFO qui ne nécessite pas d'apport en eau. Le troisième site est situé en Belgique. A noter que l'usine d'EPC France est située dans une zone à niveau de stress hydrique bas, en bordure d'une zone à niveau élevé.

C.4.3.5 Indicateurs

20%

43 1 1 : Niveau d'exposition au stress hydrique des sites de production

33%

43 4 2 : Taux de filiales de production disposant d'un système de retraitement des eaux chargées en nitrate

42%

43 3 1 : Taux de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau

42%

43 4 1 : Taux de filiales de production faisant des tests de pollution des eaux de rejet

C.4.3.6 Objectifs

- 2024 : Étendre l'analyse du niveau d'exposition de stress hydrique aux dépôts.



C.4.4.1 Enjeux

Le Groupe EPC est engagé dans la lutte contre la pollution et s'efforce de valoriser les déchets qu'il produit ainsi que ceux de ses clients.

La fabrication d'explosifs comporte un risque de pollution des sols ou de l'eau, qui doit faire l'objet de mesures de prévention. Par ailleurs, cette activité génère des déchets dont une partie peut être considérée comme dangereuse, classification qui varie selon la législation locale.

La gestion des déchets est au cœur des activités déconstruction-dépollution et économie circulaire. Les activités incluent la dépollution (décontamination, désamiantage, déplombage), la déconstruction (déconstruction sélective, démantèlement, curage, tri à la source) et la collecte et la valorisation des déchets (centres de tri des déchets amiantés et centre de tri des déchets du bâtiment). Conformément à la pyramide inversée des déchets, ces filiales ont pour objectif de réduire les quantités de déchets ultimes (éviter les déchets avec le réemploi et valoriser les déchets inévitables en matière ou en énergie). Les déchets dangereux sont traités de manière maîtrisée et sécurisée pour limiter les impacts sur l'environnement et protéger les populations.

C.4.4.2 Engagements

Comme précisé dans la politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC, celui-ci cherche à minimiser son impact sur l'environnement en utilisant les ressources naturelles de manière durable et en plaçant au centre de ses préoccupations la prévention des pollutions et la bonne gestion des déchets.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux, dont la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

C.4.4.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la pollution et le traitement des déchets sont principalement suivis par la Direction Santé Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la bonne gestion des risques de pollution et des déchets, et de suivre les indicateurs pertinents.

Du fait de leur cœur de métier, les filiales de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire ont des équipes dédiées et suivent attentivement ces sujets.

C.4.4.4 Actions

Pour l'activité explosifs, les principaux déchets sont les emballages souillés, les démarrages de production ou encore les produits périmés ou qui ne correspondraient pas aux standards de qualité attendus. Dans la mesure de ce qui est autorisé par la législation locale, les déchets sont en priorité réutilisés en veillant à ne pas impacter la qualité des produits, ou recyclés par des prestataires spécialisés. Autrement, les déchets sont éliminés selon les règles du pays principalement par un brûlage effectué en respectant les consignes de Sécurité du Groupe, ou l'utilisation en bourrage lors d'un tir de mine.

Les sites du Groupe EPC classés « Seveso », conformément à la directive européenne, sont tenus d'inclure dans leur système de Gestion de la Sécurité la déclaration régulière et surveillance annuelle des principaux polluants rejetés dans l'atmosphère, l'eau, les sols, etc.

Concernant les activités de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire, les filiales EPC Demosten et EPC Colibri sont des acteurs majeurs historiques des métiers de la décontamination, du désamiantage et du déplombage en France. Elles accompagnent leurs clients dans tous leurs projets de dépollution en sites occupés ou non, sur sites industriels et en urbanité, dans le cadre de travaux de réhabilitation et de déconstruction. Ainsi, elles agissent chez les clients pour lutter contre la pollution et favorisent la valorisation des déchets récupérés. Dans le cadre de leurs activités et conformément à la réglementation française, elles suivent rigoureusement la traçabilité déchets (Trackdechets) et la séparation des typologies de déchets (tri de 7 flux), qui sont revalorisés. EPC Demosten met à disposition de ses clients des livrets ressources et des méthodologies de dépose qui permettent le réemploi et garantissent ainsi une seconde vie aux matériaux issus de la déconstruction.

C.4.4

Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets

Sur ses chantiers, EPC Demosten fait appel à des éco-organismes comme D3E Recylum pour la récupération et la valorisation des déchets électroniques. La transformation en nouvelles matières premières réduit l'exploitation des ressources naturelles et participe aux mesures d'atténuation du changement climatique.

La filiale EPC Colibri propose à ses clients une offre de service globale dans quatre domaines d'activités principaux :

- Gestion des déchets amiantés : exploitation de deux centres dédiés à la collecte et la gestion des déchets issus du désamiantage.
- Gestion des terres polluées : conseil et assistance technique, analyse des matériaux impactés, travaux de dépollution, transport et traitement sur ou hors sites des matériaux impactés.
- Gestion des déchets des travaux de BTP : collecte et valorisation des déchets du bâtiment, avec des habilitations entre autres pour les déchets du bois et du plâtre, et un centre de tri dédié.
- Concassage mobile : les bétons issus des bâtiments, des poteaux électriques, des traverses de chemin de fer sont recyclés et mis à disposition pour des remblaiements ou des sous-couches routières, participant ainsi au « minage urbain ».

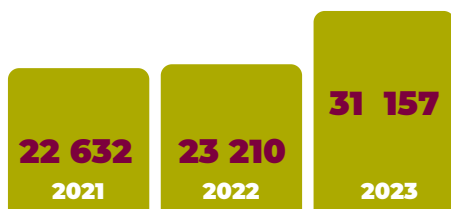
C.4.4.5 Indicateurs



44 2 4 : Tonnes de déchets valorisés par EPC Colibri



44 2 3 : Tonnes de granulats recyclés par EPC Colibri



44 3 1 : Tonnes de déchets dangereux enfouis par EPC Colibri

6 44 5 1 : Nombre de filiales de production qui recyclent les déchets pyrotechniques	> 150 44 5 2 : Tonnes de déchets évités grâce au recyclage des déchets pyrotechniques
89% 44 6 1 : Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant mis en place des actions pour la gestion des déchets ménagers et d'emballage (en taux de CA)	21% 44 1 1 : Taux du chiffre d'affaires attribuable aux activités de déconstruction-dépollution et économie circulaire
770 44 4 1 : Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe	11 173 44 3 2 : Tonnes de déchets amiantés traités par EPC Demosten
33 669 44 2 1 : Tonnes de ferraille recyclées par EPC Demosten	97 694 44 2 2 : Tonnes de déchets valorisables extraits par EPC Demosten

C.4.4.6 Objectifs

Des objectifs sont en cours de définition.



C.4.5.1 Enjeux

Afin d'assurer le respect des réglementations applicables ainsi que des règles de sûreté et sécurité le Groupe EPC dispose quasi systématiquement de la maîtrise foncière des terrains à proximité immédiate des installations (dépôts et usines principalement) détenues par le Groupe. Cela permet de limiter les nuisances potentielles pour les communautés environnantes. Néanmoins, au-delà de ce périmètre et dans le respect des réglementations applicables, il arrive que des communautés soient implantées et puissent être impactées par les activités de la filiale.

Par ailleurs, les filiales du Groupe EPC peuvent opérer sur des sites détenus par des clients, comme par exemple les carrières et les mines, eux-mêmes soumis aux réglementations applicables. En fonction des sites, des communautés peuvent être implantées à proximité plus ou moins proche.

Il est primordial pour le Groupe EPC, dans le cadre de ses engagements RSE et pour assurer la continuité de son activité, de dialoguer et agir en faveur des communautés locales, que celles-ci soient directement impactées par son activité ou non, et que le site soit détenu par la filiale ou non. La qualité des relations maintenues avec les communautés locales, dont certaines peuvent être autochtones, est un maillon essentiel pour préserver l'acceptabilité sociale des activités, notamment dans le cadre de projets situés sur des sites d'exploitation minière.

C.4.5.2 Engagements

Conscient de l'impact que peut avoir ses activités, le Groupe EPC souhaite favoriser le dialogue avec les communautés touchées et réaliser des actions qui ont un impact positif pour le développement socio-économique des territoires. De plus, afin de contribuer au développement économique des communautés, les filiales contribuent à la formation et la montée en compétence en faisant appel à l'emploi de collaborateurs et intérimaires issus des communautés locales. A noter que certaines filiales produisent un rapport RSE à leur niveau, qui recense les principales actions menées pendant l'année.

Ces opérations en faveur des communautés locales, dont quelques exemples sont présentés dans ce rapport, sont diverses et peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins. L'installation d'infrastructures qui permettent d'améliorer durablement la qualité de vie des personnes est

privé, tels que le financement de forages pour accéder à l'eau potable ou favoriser l'agriculture, la plantation d'arbres permettant de créer des zones d'ombre, la construction de bâtiments essentiels au développement comme des marchés ou des écoles, le remblayage ou la réfection de routes en mauvais état facilitant la mobilité des personnes, etc.

D'autres actions sont menées en parallèle pour encourager le développement des communautés locales. Celles-ci peuvent se matérialiser par des actions de mécénat et de sponsoring à des associations ou événements organisés par les communautés locales.

C.4.5.3 Gouvernance

Les filiales sont responsables d'identifier leurs parties prenantes, dont les communautés locales, et d'instaurer un dialogue avec celles-ci.

Les remontées et besoins spécifiques sont recueillis, généralement par le responsable de site de la filiale, auprès des représentants des communautés tels que les maires, des membres d'associations locales ou des chefs de villages. Des visites et rencontres des communautés locales sont organisées avec dans certains cas des réunions conjointes avec le client qui opère le site.

Les demandes sont ensuite priorisées puis sélectionnées en fonction de leur pertinence par les Directeurs Généraux de filiale et les Directeurs de Zone, qui sont décisionnaires pour leur mise en œuvre.

Sur certains sites sur lesquels la filiale travaille comme sous-traitant d'un client, les actions s'inscrivent dans un plan de développement piloté par la Direction RSE - ou équivalent - du client, permettant de coordonner les opérations.

C.4.5.4 Actions

Les filiales du Groupe EPC concernées contribuent financièrement à des projets à destination des communautés touchées, tels que l'installation de forages d'eau ou l'achat de matériel participant à leur développement (ordinateurs...). EPC Côte d'Ivoire a par exemple inauguré en mars 2023 un forage sur le village d'Okou, situé à proximité de l'usine de la filiale. Par ailleurs, nombre de filiales du Groupe EPC emploient des membres des communautés touchées, en tant que salariés ou intérimaires, leur permettant de se former et de monter en compétence sur des métiers qualifiés.

EPC Canada et son partenaire Hy2gen ont rencontré fin 2023 le Conseil Des Innus De Pessamit pour leur présenter leur écosystème de production de nitrate d'ammonium décarboné à partir d'hydrogène renouvelable à Ville de Baie-Comeau. Après plusieurs échanges avec la communauté Innu, cette rencontre a permis de poser les bases d'un partenariat entre l'écosystème et la communauté.

Chaque installation de production ou de stockage d'explosifs du Groupe EPC est, en fonction des réglementations nationales ou régionales, classée à risque industriel. En Europe, ces installations relèvent d'un classement dit « Seveso » dans le cadre de la directive éponyme. Conformément à la réglementation, ces installations disposent d'un organe type Commission de Suivi de Site. Ces commissions sont composées de représentants de l'État, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés. Elles se réunissent au moins une fois par an et permettent de promouvoir l'information à destination du public, et notamment de traiter les éventuelles plaintes des communautés locales.

Les installations du Groupe EPC classées « Seveso », conformément à la directive européenne, sont tenues d'établir et contrôler un rapport de sécurité qui comprend une description des procédés, notamment les modes opératoires, en tenant compte, le cas échéant, des informations disponibles sur les meilleures pratiques et des nuisances occasionnées (dont les nuisances sonores, visuelles, olfactives, etc.).

Conformément aux principes de leurs politiques RSE et à leurs obligations réglementaires, les filiales des activités de déconstruction-dépollution et économie circulaire mesurent leurs impacts (pollutions dans l'air, pollution sonore) et échangent avec les communautés locales et autres parties prenantes.

La solution digitale VERTEX©, développée par la filiale du Groupe, Diogen, a pour objectif d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de **forage-minage**, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. La prise en compte de l'ensemble des paramètres techniques de la conception à la réalisation du tir permet d'optimiser les résultats d'un point de vue opérationnel et minimiser les nuisances telles que le bruit ou les vibrations, qui pourraient affecter les communautés locales.

Début 2023, plus de 1.200 peluches qui avaient été collectées par les filiales du Groupe ont été distribuées par nos filiales en Afrique dans des orphelinats locaux.

C.4.5.5 Indicateurs



C.4.5.6 Objectifs

Des objectifs sont en cours de définition.



C.4.6.1 Enjeux

Le Groupe EPC emploie des collaborateurs répartis sur les cinq continents, et fait appel à des sous-traitants et fournisseurs dans le cadre de ses activités.

En tant qu'employeur responsable, le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, le recours au travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage.

De plus, le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs le travail des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Quelle que soit la réglementation applicable, l'âge minimal, ne peut être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail.

C.4.6.2 Gouvernance

Le Conseil d'Administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets relatifs au respect des droits de l'Homme. La direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur général du Groupe EPC, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations droits de l'Homme visées par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Santé Sécurité et Environnement du Groupe EPC et des différents directeurs de Zone ou de Pôle du Groupe EPC ainsi que du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et également de la direction Ressources Humaines Groupe.

Les éléments de suivi et de pilotage du sujet respect des droits de l'Homme sont, au niveau des directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de trois directions :

- La direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe,
- La direction Ressources Humaines Groupe,
- La direction Achats Groupe.

C.4.6.3 Engagements

Le Groupe EPC a défini six droits essentiels des collaborateurs, détaillés dans son code de bonnes pratiques des affaires, disponible sur le site internet du Groupe. Ceux-ci sont inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

- Prohibition du travail des enfants,
- Prohibition du travail forcé,
- Santé et sécurité,
- Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence,
- Prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral,
- Liberté syndicale et droit à la négociation collective,
- Protection des données personnelles.

C.4.6.4 Actions

La charte achats responsables du Groupe EPC est disponible sur son site internet et a été explicitement partagée auprès de ses fournisseurs stratégiques.

Le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe EPC, disponible sur son site internet et donc ouvert à tous les tiers, permet le signalement d'agissements qui seraient liés à un non-respect des droits de l'Homme.

Le dispositif d'Audit Interne est opéré par le Directeur de l'Audit Interne, qui formalise un plan d'intervention, validé par la Direction Générale du Groupe. Les missions d'audit interne périodiques visent à s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, efficacement mis en œuvre et tenu à jour. Elles s'appuient sur des entretiens, des visites terrains, des revues documentaires et des contrôles sur les systèmes d'informations. Est auditée lors de ces missions la conformité avec la législation applicable en matière de droit du travail et le respect des droits essentiels détaillés dans le code de bonne pratique des affaires.

C.4.6

Assurer le respect des droits de l'Homme

C.4.6.5 Indicateurs

0

46 11 : Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme

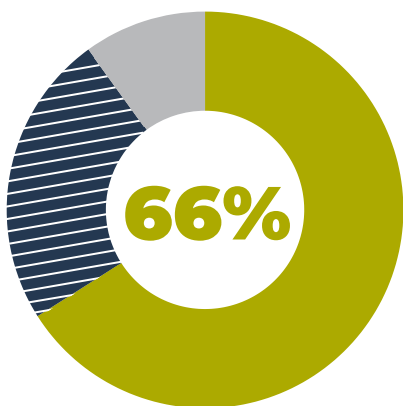
0€

46 12 : Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'homme

C.4.6.6 Objectifs

Zéro incident grave en matière de droits de l'Homme.

Objectif à 2030
90%



13 21 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte achats responsables, qui comprend des engagements contre le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage moderne



46 13 : Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant une procédure interne et anonyme d'alerte*

*D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE



D. ANNEXES

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
11 11	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification qualité (taux de CA)	72%	70%	74%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification qualité / CA consolidé du Groupe
11 11	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification qualité (taux en nombre de filiales)	47%	47%	50%			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification qualité / Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales
11 21	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification continuité d'activité (taux de CA)			71%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification PCA / CA consolidé du Groupe
11 21	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification continuité d'activité (taux en nombre de filiales)			25%			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification PCA / Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales
11 31	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait l'objet d'au moins un audit opérationnel (taux de CA)		98%	97%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales ayant déclaré au moins un audit Santé, Sécurité des travailleurs, Risque industriel, Sûreté, ou Transport des marchandises dangereuses / CA des filiales industrielles et/ou commerciales

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
11 3 1	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait l'objet d'au moins un audit opérationnel (taux en nombre de filiales)		84%	79%			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant déclaré au moins un audit parmi Santé, Sécurité des travailleurs, Risque industriel, Sûreté, ou Transport des marchandises dangereuses / Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales
12 3 1	Taux de fournisseurs stratégiques ayant répondu au questionnaire d'auto-évaluation			66%		90%	CA des fournisseurs ayant répondu au questionnaire d'auto-évaluation / CA des fournisseurs stratégiques
12 3 2	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone			96%			CA des fournisseurs calculant leur BEGES / CA des fournisseurs ayant répondu au questionnaire
12 3 3	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant au moins une certification liée aux sujets RSE (environnement, énergie, SSE)			92%			CA des fournisseurs avec une certification RSE / CA des fournisseurs ayant répondu au questionnaire
12 3 4	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques s'étant engagés à des initiatives RSE internationales			72%			CA des fournisseurs avec engagements à une initiative RSE internationale (SBTi, Global Compact...) / CA des fournisseurs ayant répondu au questionnaire

25% pour le scope 3 complet

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
12 3 5	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques évalués sur Ecovadis			49%			CA des fournisseurs évalués sur Ecovadis / CA des fournisseurs ayant répondu au questionnaire
12 4 1	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques audités au cours des 5 dernières années			48%		80%	CA des fournisseurs audités par la direction Achats du Groupe EPC au cours des 5 dernières années / CA des fournisseurs stratégiques
13 1 1	Nombre d'acheteurs formés à l'anticorruption			12	100% des acheteurs		
13 2 1	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte achats responsables			66%		90%	CA des fournisseurs ayant pris connaissance de la charte Achats responsables, d'après le questionnaire d'auto-évaluation / CA des fournisseurs stratégiques
13 2 2	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance du Code Anticorruption			66%		90%	CA des fournisseurs ayant pris connaissance du Code Anticorruption, d'après le questionnaire d'autoévaluation / CA des fournisseurs stratégiques
13 3 1	Taux de collaborateurs ayant reçu le Code Anticorruption			85%	100%		Collaborateurs ayant signé le "handbook", qui comprend le Code Anticorruption / Collaborateurs au 31/12/2023
21 1 1	Nombre de collaborateurs	1910	1979	2112			Nombre de collaborateurs présents au 31/12/2023
21 1 2	Nombre de non-collaborateurs			317			Nombre d'intérimaires présents au 31/12/2023

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
21 2 1	Turnover	14%	16%	17%			Nombre de sorties pendant l'année (démissions, fins de contrat, licenciements, départ en retraite, décès) / Collaborateurs au 31/12/2023
21 3 1	Nombre de filiales avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur			8			
21 3 2	Taux de collaborateurs couverts par des négociations collectives			39%			Collaborateurs couverts par des négociations collectives / Collaborateurs au 31/12/2023
21 4 1	Taux de collaborateurs représentés par des représentants du personnel			64%			Collaborateurs représentés par des représentants du personnel / Collaborateurs au 31/12/2023
21 6 1	Taux de collaborateurs couverts par une protection sociale			96%			Collaborateurs couverts par une protection sociale publique ou privée pour au moins un des 5 risques (Chômage, Maladie, Accidents du travail et handicap acquis, Congé parental et/ou Départ à la retraite) / Collaborateurs au 31/12/2023
21 7 1	Taux d'absentéisme	3%	2%	3%			Nombre de jours perdus à la suite d'un accident du travail avec arrêt, causes personnelles, conditions de travail, motivation, arrêts maladie / (Nombre de collaborateurs x Nombre de jours travaillés)
22 1 1	Nombre de référents Diversité, Egalité et Inclusion			2	1 par filiale		
22 2 1	Nombre de nationalités dans le Groupe			Plus de 50			
22 3 1	Taux de femmes dans l'entreprise	13%	13%	15%			Collaborateurs femmes / Collaborateurs au 31/12/2023

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
22 3 2	Taux de femmes à des postes de direction			15%		20%	Nombre de femmes directrices de Zone ou directrices de filiale / Nombre de directeurs de Zone ou de filiale
22 3 3	Taux de femmes dans le conseil d'administration		43%	43%			Nombre de femmes siégeant au conseil d'administration d'EPC SA / Nombre de personnes siégeant au conseil d'administration d'EPC SA
22 3 4	Ecart de rémunération femmes-hommes	-10%	-7%	-4%			(Rémunération totale des femmes / ETP femmes) / (Rémunération totale des hommes / ETP hommes)
22 4 1	Nombre de collaborateurs en situation de handicap			30			Nombre de collaborateurs avec un handicap reconnu
22 5 1	Âge moyen et pyramide des âges	42	42	42			
22 6 1	Ancienneté moyenne	8	7	8			
22 7 1	Nombre d'heures travaillées en contrats d'insertion (France uniquement)			22 018			
22 8 1	Taux de collaborateurs ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle		100%	100%			Collaborateurs ayant accès au dispositif de lanceur d'alerte / Collaborateurs au 31/12/2023

Soit 1,4%
des collaborateurs

Moins de 18 ans : 0 F et 1 H ; 18-29 ans 46 F et 253 H ; 30-49 ans 182 F et 1023 H ; plus de 50 ans 81 F et 526 H

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
22 8 2	Taux de collaborateurs ayant signé le "handbook"			85%	100%		Collaborateurs ayant signé le "handbook" / Collaborateurs au 31/12/2023
22 9 1	Incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement			1	0	0	
22 9 2	Montant des amendes résultant des incidents avérés de discrimination			0 €	0 €	0 €	
23 1 1	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur			15,95			Total des heures de formation dans l'année / Collaborateurs au 31/12/2023
23 3 1	Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur			19 partenariats dans 10 filiales			Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur : écoles, universités
23 3 2	Nombre de stagiaires, alternants et autres étudiants employés pendant l'année			115			Nombre d'étudiants ayant travaillé pour le Groupe dans l'année, dans le cadre d'un stage, d'une alternance ou d'un autre dispositif
23 4 1	Nombre de personnes externes formées à la manipulation, la mise en œuvre et le transport d'explosifs			Environ 2000			
23 4 2	Nombre d'heures de formations à des personnes externes sur la manipulation, la mise en œuvre et le transport d'explosifs			Plus de 2000			
31 1 1	Taux de collaborateurs informés de leur droit de retrait			85%	100%		Collaborateurs ayant signé le "handbook", qui comprend une note d'information sur le droit de retrait et la carte Stop / Collaborateurs au 31/12/2023

Femmes : 14,68 et Hommes : 16,16

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
31 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé / sécurité (taux de CA)	69%	67%	73%	73%		CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification sécurité / CA consolidé du Groupe
31 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé / sécurité (taux en nombre de filiales)	47%	50%	46%			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification sécurité / Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales
31 2 2	Taux de collaborateurs travaillant dans une filiale certifiée santé et sécurité			70%			Collaborateurs des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé et sécurité / Collaborateurs des filiales industrielles et/ou commerciales
31 2 3	Taux de filiales qui fournissent des EPI à leurs collaborateurs (taux de CA)	100%	100%	100%	100%	100%	CA des filiales industrielles et/ou commerciales qui fournissent des EPI à leurs collaborateurs / CA des filiales industrielles et/ou commerciales
31 3 1	Nombre d'accidents mortels	0	0	1	0	0	Nombre d'accidents mortels survenus dans les filiales (inclus les collaborateurs et les externes)
31 3 2	Nombre d'accidents du travail	46	31	48	0	0	Nombre d'accidents du travail (collaborateurs uniquement)
31 3 3	Nombre de maladies professionnelles	1	0	2	0	0	Nombre de collaborateurs avec une maladie résultant des conditions de travail dans lesquelles ils exercent leurs activités professionnelles
31 3 4	Taux de fréquence des accidents du travail (TF1 12 mois)	15	8	13			Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenus / Nombre d'heures d'exposition aux risques pour les collaborateurs x 10 ⁻⁶
31 3 5	Nombre d'HIPO	40	43	83			Un HIPO est un évènement à haut potentiel de gravité. Il s'agit d'évènement qui aurait pu conduire à des conséquences très graves.

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
31 3 6	Taux de gravité des accidents du travail (TG1 12 mois)	0,7	0,7	0,6			Nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail avec arrêt / Nombre d'heures d'exposition aux risques pour les collaborateurs x 10 ^{^3}
31 4 2	Fréquence des rituels sécurité des filiales (taux de collaborateurs)			19 % 49 % 30 % 2 %			Collaborateurs des filiales industrielles et/ou commerciales ayant des réunions sécurité quotidiennes ou hebdomadaires ou mensuelles ou annuelles / Collaborateurs des filiales industrielles et/ou commerciales
32 2 1	Nombre de sites à risque			46			Nombre de sites Seveso soumis à autorisation, seuil haut ou seuil bas (+) Nombre de sites considérés à risque industriel par les réglementations locales hors UE
32 2 2	Dont nombre de sites SEVESO			22			Nombre de sites Seveso soumis à autorisation, seuil haut ou seuil bas (ICPE et sites soumis à déclaration exclus)
32 2 3	Dont nombre de sites à risque hors UE			24			Nombre de sites considérés à risque industriel par les réglementations locales, hors UE
32 3 1	Nombre d'audits sur le risque industriel		100	101			Nombre d'audits sur le risque industriel, qu'ils soient privés, publics, par la filiale ou par le Groupe
32 4 1	Nombre d'HIPO à connotation sécurité des procédés	18	19	9			Un HIPO est un évènement à haut potentiel de gravité. Il s'agit d'un d'évènement qui aurait pu conduire à des conséquences très grave / dramatiques.
32 4 2	Nombre d'incidents ayant entraîné plus de 24h d'arrêt d'usine	0	1	1	0	0	
32 4 4	Nombre d'HAZID			5			Les HAZID (HAZard IDentification) sont des analyses de risques pour identifier les dangers d'une installation. Cette étude est réalisée dans phase de conception d'un projet.

**Quotidien : 19% /
Hebdomadaire : 49% /
Mensuel : 30% / Annuel : 2%**

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
32 4 5	Nombre d'HAZOP			5			Les HAZOP (HAZard and OPerability studies) sont des études permettant d'analyser les risques potentiels associés à l'exploitation d'une installation. Cette étude est plus complète que l'HAZID.
4111	Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées			14			Nombre de sites situés dans des zones désignées comme sensibles ou protégées par les réglementations locales
41 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (taux de CA)	55%	47%	55%	56%		CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification environnementale / CA consolidé du Groupe
41 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (taux en nombre de filiales)	30%	34%	33%			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification environnementale / Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales
41 2 2	Nombre de filiales sans amendes pour infraction à la protection de l'environnement	30 (100%)	31 (97%)	24 (100%)	100%	100%	Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales (-) Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant reçu des amendes pour infraction à la protection de l'environnement
41 3 1	Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes	16	12	12			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant mis en place un programme de préservation de l'environnement, de la biodiversité ou des écosystèmes
41 4 1	Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale			40			Nombre de sites ayant déjà fait l'objet d'une étude environnementale, réglementaire ou volontaire
41 5 1	Nombre d'hectares de forêt (en France)			414			Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
41 5 2	Taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France)			55%		85%	Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France, qui disposent d'un document de gestion durable / Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 5 3	Taux d'hectares de forêt avec un label de gestion durable (en France)			0%		80%	Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France, qui disposent d'un label de gestion durable / Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 6 1	Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m3 sur les installations industrielles	0	2	2	0	0	
42 2 1	Tonnes de matières premières achetées			123k T			Achats de matières premières
42 3 1	Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) total et ratio BEGES / CA		519k TCO2e (Ratio : 1,109)	491k TCO2e (Ratio : 1,017)		0,882 kgCO2e /€ de CA	
42 3 2	BEGES Scope 1		20k TCO2e	38k TCO2e			
42 3 3	BEGES Scope 2		1k TCO2e	1k TCO2e			
42 3 4	BEGES Scope 3		488k TCO2e	451k TCO2e			
42 4 1	Consommation d'énergie et mix énergétique			184k MWh			

Gazole 91 %, électricité 4 %, fioul 2 %, gaz naturel 2 %, essence 1 %

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
42 4 2	Consommation d'électricité et part de l'électricité renouvelable			8M kWh			Consommations propres d'électricité dans le cadre des activités. Consommations d'électricité issue de sources renouvelables / Consommations totales d'électricité.
				Dont 16% d'énergie renouvelable			
42 4 3	Consommation d'énergies fossiles et mix de combustibles fossiles			176k MWh			
				Gazole 95 %, fioul 2 %, gaz naturel 2 %, essence 1 %			
42 4 4	Nombre de filiales qui produisent de l'énergie renouvelable			6			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales qui produisent de l'énergie renouvelable
42 4 5	Nombre de filiales qui achètent de l'énergie renouvelable			7			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales qui achètent de l'énergie renouvelable, y compris les contrats avec des parts de renouvelable garanties
42 4 6	Nombre de filiales ayant réalisé au moins un audit énergétique pendant l'année			2			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait réaliser au moins un audit énergétique pendant l'année
42 5 1	Nombre de filiales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie			14			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie
				3 sites de production sur 15			
43 1 1	Niveau d'exposition au stress hydrique			20%			Nombre de sites de production en zone de stress hydrique (high ou extremely high ou arid sur Aqueduct) / Nombre de sites de production

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
43 31	Taux de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau			42%			Nombre de filiales de production avec des actions pour la gestion de l'eau / Nombre de filiales de production
43 41	Taux de filiales de production faisant des tests de pollution des eaux de rejet			42%			Nombre de filiales de production qui font des tests de pollution des eaux de rejet / Nombre de filiales de production
43 42	Taux de filiales de production disposant d'un système de traitement des eaux chargées en nitrate			33%			Nombre de filiales de production avec un système de traitement des eaux chargées en nitrate / Nombre de filiales de production
44 11	Taux du CA attribuable aux activités de déconstruction et économie circulaire			21%			
44 21	Tonnes de ferraille recyclées [par EPC Demosten]			33 669			
44 22	Tonnes de déchets valorisables [extraits par EPC Demosten]			97 694			Déchets triés, hors déchets dangereux
44 23	Tonnes de granulats recyclés [produits par EPC Colibri]	5 006	4 605	11 690			Concassage, hors concassage mobile
44 24	Tonnes de déchets valorisés [par EPC Colibri]	2 052	3 646	4 115			
44 31	Tonnes de déchets dangereux enfouis [par EPC Colibri]	22 632	23 210	31 157			
44 32	Tonnes de déchets amiantés traités [par EPC Demosten]			11 173			Tonnes de déchets amiantés apportées en centres de traitement par EPC Demosten
44 41	Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe			770			Déchets dangereux des filiales Explosifs et forage-minage

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
44 5 1	Nombre de filiales de production qui recyclent les déchets pyrotechniques			6			Nombre de filiales de production d'explosifs qui recyclent les déchets pyrotechniques (démarrages de production, produits périmés...)
44 5 2	Tonnes de déchets évités grâce au recyclage des déchets pyrotechniques			Plus de 150 tonnes			
44 6 1	Taux de filiales (en taux CA) ayant mis en place des actions pour la gestion des déchets ménagers et d'emballage			89%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales ayant des actions pour la gestion des déchets ménagers et d'emballage / CA des filiales industrielles et/ou commerciales
45 2 1	Contribution financière à des projets à destination des communautés touchées			60 k€			Montants versés pour des projets communautaires, par exemple forages de puits, réfection de routes, dons, financement d'une école...
45 3 1	Nombre de collaborateurs issus des communautés touchées			52			
46 1 1	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme			0	0	0	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
46 1 2	Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'homme			0	0 €	0 €	Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'Homme

Référence		Résultats			Objectifs		Méthode
#	Intitulé	2021	2022	2023	2025	2030	Définition
4613	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant une procédure interne et anonyme d'alerte			100%			CA des fournisseurs avec une procédure d'alerte interne et anonyme / CA des fournisseurs ayant répondu au questionnaire

D.2.1 Correspondance DPEF 2022

Le tableau ci-dessous indique les correspondances entre les indicateurs publiés dans la DPEF 2022 et ceux publiés dans la DPEF 2023. Il indique également les indicateurs qui ont été remplacés par des points de données plus pertinents notamment au regard de la version adoptées des ESRS et de l'extension du périmètre de collecte des données RSE au sein du Groupe EPC.

#2022	Intitulé 2022	#2023	Intitulé 2023	Commentaires
RH 1.1	Nombre de salariés	21 11 22 3 1	Nombre de collaborateurs Taux de femmes	
RH 1.2	Pyramide des âges	22 5 1	Âge moyen et pyramide des âges	
RH 1.3	Salaire moyen euros	22 3 4	Écart de rémunération femmes-hommes	L'indicateur 2022 avait pour objet d'introduire l'écart de salaire femmes-hommes
RH 1.4	Ancienneté moyenne et turnover	22 6 1 21 2 1	Ancienneté moyenne Turnover	
RH 2.1	Taux de filiales ayant signé des accords sociaux			Remplacé par 21 3 1 : Nombre de filiale avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur
RH 2.2	Taux de filiales ayant des mesures en faveur de l'égalité			Indicateur non conservé. Voir la partie Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion
RH 2.3	Filiales ayant des mesures en faveur du handicap			Remplacé par 22 4 1 : Nombre de collaborateurs en situation de handicap
RH 2.4	Filiales ayant des initiatives sociétales			Indicateur non conservé. Voir la partie Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
RH 3.1	Charges de personnel			Indicateur non conservé. Information publiée dans le rapport de gestion.
RH 3.2	Nombre de salariés	21 11	Nombre de collaborateurs	
GOUV.1	Taux de filiales ayant un règlement intérieur			Indicateur non conservé
GOUV.3	Taux de filiales ayant distribué la procédure anticorruption à ses salariés			Remplacé par 13 3 1 : Taux de collaborateurs ayant reçu le Code Anticorruption
GOUV.4	Taux de filiales ayant accès à un système d'alerte de salariés / lanceur d'alerte			Remplacé par 22 8 1 : Taux de collaborateurs ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle

#2022	Intitulé 2022	#2023	Intitulé 2023	Commentaires
RSE 1.1	Filiales ayant des mesures de préservation de l'espace naturel	41 3 1	Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes	
RSE 1.2	Filiales ayant un système de management Santé / Sécurité			Indicateur non conservé.
RSE 1.3	Filiales ayant un système de management de la qualité			Indicateur non conservé.
RSE 1.4	Filiales ayant une certification Santé / Sécurité	31 2 1	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé / sécurité	
RSE 2.1	Filiales ayant une étude environnementale			Remplacé par 41 4 1 : Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale
RSE 2.2	Filiales ayant une certification environnementale	41 2 1	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale	
RSE 2.3	Filiales ayant une certification de la qualité	11 1 1	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification qualité	
RSE 2.4	Filiales membre d'associations professionnelles nationales			Indicateur non conservé.
RSE 3.1	Filiales ayant un dispositif de protection et d'alarme			Indicateur non conservé.
RSE 3.2	Filiale fournissant des EPI à ses salariés	31 2 3	Taux de filiales qui fournissent des EPI à leurs collaborateurs (taux CA)	
RSE 3.3	Filiales ayant des réunions sécurité			Remplacé par 31 4 2 : Fréquence des rituels sécurité des filiales (taux de collaborateurs)
RSE 3.4	Taux de filiale ayant un droit de retrait existant pour ses salariés			Remplacé par 31 1 1 : Nombre de collaborateurs informés de leur droit de retrait
RSE 4.1	Filiales fournissant une formation sécurité à des non-salariés			Indicateur non conservé.

#2022	Intitulé 2022	#2023	Intitulé 2023	Commentaires
RSE 4.2	Filiales ayant une charte environnementale			Indicateur non conservé.
RSE 4.3	Filiales sans amende infraction sur environnement	41 2 2	Nombre de filiales sans amendes pour infraction à la protection de l'environnement	
SSE 1.1	Indice de fréquence accident de travail	31 3 4	Taux de fréquence des accidents du travail (TF1 12 mois)	
SSE 1.2	Suivi de l'absentéisme	21 7 1	Taux d'absentéisme	
SSE 1.3	Indice de gravité accident de travail	31 3 6	Taux de gravité des accidents du travail (TG1 12 mois)	
SSE 1.4	Nombre d'HIPO	31 3 5	Nombre d'HIPO	
SSE 2.1	Filiales soumises à un audit	11 3 1	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait l'objet d'au moins un audit opérationnel (taux de filiale)	
SSE 2.2	Nombre d'audits réalisés en filiale			Indicateur non conservé.
SSE 2.3	Audits en filiale			Informations disponibles dans 11 3 1

D.2.2 Correspondance ESRS

ESRS	Exigence de publication	Titre de l'exigence de publication	Partie de la DPEF
2	BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	B.1.1 La déclaration de performance extra-financière
2	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	B.1.3 La réorganisation de la Déclaration de Performance Extra-Financière D.2.1 Correspondance DPEF 2022
2	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Gouvernance (partie B.2.2 et paragraphe dans chacune des sous-parties du rapport de durabilité)
2	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Gouvernance (partie B.2.2 et paragraphe dans chacune des sous-parties du rapport de durabilité)
2	GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Non disponible
2	GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	Non disponible
2	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	B.2.2 Gouvernance B.1.6 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité
2	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur
2	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur
2	SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur B.4.4 Description des principaux risques identifiés Paragraphe Enjeux de chacune des sous-parties du rapport de durabilité
2	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	B.4 Analyse de risque et matrice de double importance
2	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	B.4 Analyse de risque et matrice de double importance D.2.2 Correspondance ESRS
2	MDR-P	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	Paragraphe Engagements de chacune des sous-parties du rapport de durabilité
2	MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	Paragraphe Actions de chacune des sous-parties du rapport de durabilité

ESRS	Exigence de publication	Titre de l'exigence de publication	Partie de la DPEF
2	MDR-M	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	Paragraphe Indicateurs de chacune des sous-parties du rapport de durabilité D.1 Liste des indicateurs
2	MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Paragraphe Objectifs de chacune des sous-parties du rapport de durabilité
E1	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
E1	E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
E1	E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
E1	E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
E1	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre : indicateurs 42 4 1 et 42 4 3
E1	E1-6	Emissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre : indicateurs 42 3 1, 42 3 2, 42 3 3, 42 3 4
E1	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	N/A (non matériel)
E1	E1-8	Tarifification interne du carbone	N/A (non matériel)
E1	E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non disponible
E2	E2-1	Politiques en matière de pollution	C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets
E2	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets
E2	E2-3	Cibles liées à la pollution	Non disponible
E2	E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non disponible
E2	E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	C.1.1 Garantir des produits et services de qualité dans la durée

ESRS	Exigence de publication	Titre de l'exigence de publication	Partie de la DPEF
E2	E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liées à la pollution	Non disponible
E3	E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	C.4.3 Améliorer la gestion de l'eau
E3	E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	C.4.3 Améliorer la gestion de l'eau
E3	E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	C.4.3 Améliorer la gestion de l'eau
E3	E3-4	Consommation d'eau	Non disponible
E3	E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liées aux ressources aquatiques et marines	Non disponible
E5	E5-4	Ressources entrantes	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre : indicateur 42 2 1
E5	E5-5	Ressources sortantes	B.3.1.2 Développer l'économie circulaire et le traitement des déchets C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets : indicateurs 44 2 1, 44 2 2, 44 2 3, 44 2 4, 44 3 1, 44 3 2, 44 4 1, 44 5 2
E4	E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non disponible
E4	E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4.1 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4.1 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4.1 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-5	Métriques d'incidences liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non disponible
E4	E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible
E5	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	C.1.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets

ESRS	Exigence de publication	Titre de l'exigence de publication	Partie de la DPEF
E5	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	C.1.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets
E5	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	C.1.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets
E5	E5-4	Ressources entrantes	C.4.2 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre : indicateur 42 2 1
E5	E5-5	Ressources sortantes	B.3.1.2 Développer l'économie circulaire et le traitement des déchets C.4.4 Lutter contre la pollution et favoriser la valorisation des déchets : indicateurs 44 2 1, 44 2 2, 44 2 3, 44 2 4, 44 3 1, 44 3 2, 44 4 1, 44 5 2
E5	E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible
S1	S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	C.4.6 Assurer le respect des droits de l'Homme C.2 Respecter nos collaborateurs
S1	S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	C.2.3 Développer les compétences et l'engagement
S1	S1-3	Procédures de préparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	C.4.6 Assurer le respect des droits de l'Homme C.2 Respecter nos collaborateurs
S1	S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	C.4.6 Assurer le respect des droits de l'Homme C.2 Respecter nos collaborateurs
S1	S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	C.4.6 Assurer le respect des droits de l'Homme C.2 Respecter nos collaborateurs

D.3.1 Méthode

L'analyse de double importance porte sur 89 questions de durabilité listées en 4.4.2. Parmi ces 89 questions, 83 sont imposées par l'AR 16 de l'ESRS 1 de la CSRD, et 6 sont imposées par la législation française. Pour chacune des questions, les incidences négatives, les incidences positives, les risques et les opportunités sont décrits.

- Pour chacune des incidences négatives, des incidences positives, des risques et des opportunités, la probabilité et la gravité sont cotés selon quatre niveaux de notation.
- La probabilité et la gravité sont multipliées pour obtenir un score d'importance pour chacune des incidences négatives, des incidences positives, des risques et des opportunités.
- Pour chaque question de durabilité, le score d'importance des incidences positives et le score d'importance des incidences négatives sont additionnés pour obtenir le score d'importance du point de vue de l'incidence ; et le score d'importance des risques et le score d'importance des opportunités sont additionnés pour obtenir le score d'importance du point de vue financier.
- Chaque question de durabilité est associée à l'un des 20 enjeux propres au Groupe. Pour chacun des enjeux, les moyennes des scores d'importance du point de vue de l'incidence et des scores d'importance du point de vue financier des questions de durabilité associées sont calculées, afin d'obtenir un score d'importance du point de vue de l'incidence et un score d'importance du point de vue financier par enjeu.

Cette démarche est suivie pour l'activité **explosifs et forage-minage**, d'une part, et pour l'activité **déconstruction-dépollution et économie circulaire**, d'autre part.

A l'issue des deux analyses, les scores d'importance de chacun des enjeux sont pondérés par la part que représente chaque activité dans le chiffre d'affaires du Groupe, afin d'obtenir des scores d'importance pour le Groupe. Ces scores donnent la position des points dans la matrice de double importance.

Chaque point de la matrice est coloré en fonction de la contribution des incidences positives et des opportunités dans le score d'importance, c'est-à-dire la part de la somme du score d'importance des incidences positives et du score d'importance des opportunités dans le total du score d'importance total (i.e. la somme du score d'importance du point de vue de l'incidence et du score d'importance du point de vue financier). La contribution est considérée comme basse si la part des incidences positives et des opportunités est inférieure à 40 %, équilibrée si la part est comprise entre 40 % et 60 %, et élevée si la part est supérieure à 60 %.

Par exemple, pour l'enjeu **Dialoguer et agir en faveur des communautés locales (p.64)**, la somme du score d'importance des incidences positives et du score d'importance des opportunités représentent 67% de la somme du score d'importance du point de vue de l'incidence et du score d'importance du point de vue financier.

D.3.2 Liste des questions de durabilité évaluées

Source	Thème	Sous-thème ESRS	Sous-sous-thème	Enjeu
ESRS 1 AR16	Changement climatique	Adaptation au changement climatique		Adaptation au changement climatique
ESRS 1 AR16		Atténuation du changement climatique		Atténuation du changement climatique
ESRS 1 AR16		Energie		Efficacité énergétique
ESRS 1 AR16	Pollution	Pollution de l'air		Gestion des pollutions et des contaminations
ESRS 1 AR16		Pollution des eaux		
ESRS 1 AR16		Pollution des sols		
ESRS 1 AR16		Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires		Engagements sociétaux divers
ESRS 1 AR16		Substances préoccupantes		Explosifs et forage-minage : Maîtrise des substances dangereuses Déconstruction et économie circulaire : Gestion des pollutions et des contaminations
ESRS 1 AR16		Substances extrêmement préoccupantes		Maîtrise des substances dangereuses
ESRS 1 AR16		Microplastiques		Engagements sociétaux divers
ESRS 1 AR16		Ressources aquatiques et marines	Eau	Consommation d'eau
ESRS 1 AR16	Prélèvements d'eau			
ESRS 1 AR16	Rejet des eaux			
ESRS 1 AR16	Rejet des eaux dans les océans			
ESRS 1 AR16	Ressources marines		Extraction et utilisation des ressources marines	

Source	Thème	Sous-thème ESRS	Sous-sous-thème	Enjeu
ESRS 1 AR16	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité		Biodiversité et services écosystémiques
ESRS 1 AR16		Incidences sur l'état des espèces		
ESRS 1 AR16		Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes		
ESRS 1 AR16		Incidences et dépendances sur les services écosystémiques		
ESRS 1 AR16	Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources		Achats responsables
ESRS 1 AR16		Ressources sortantes liées aux produits et services		Extraction de matières premières primaires et secondaires
ESRS 1 AR16		Déchets		Traitement des déchets et économie circulaire
ESRS 1 AR16	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	Formation et engagement
ESRS 1 AR16			Temps de travail	
ESRS 1 AR16			Salaires décents	
ESRS 1 AR16			Dialogue social	
ESRS 1 AR16			Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation	
ESRS 1 AR16			Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives	
ESRS 1 AR16			Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	
ESRS 1 AR16			Santé et sécurité	Sécurité des travailleurs

Source	Thème	Sous-thème ESRS	Sous-sous-thème	Enjeu	
ESRS 1 AR16		Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Diversité, égalité et inclusion	
ESRS 1 AR16			Formation et développement des compétences	Formation et engagement	
ESRS 1 AR16			Emploi et inclusion des personnes handicapées	Diversité, égalité et inclusion	
ESRS 1 AR16			Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail		
ESRS 1 AR16			Diversité		
ESRS 1 AR16		Autres droits liés au travail	Travail des enfants	Ethique des affaires et droits fondamentaux	
ESRS 1 AR16			Travail forcé		
ESRS 1 AR16			Logement adéquat		
ESRS 1 AR16			Protection de la vie privée		
ESRS 1 AR16		Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	Travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS 1 AR16				Temps de travail	
ESRS 1 AR16				Salaires décents	
ESRS 1 AR16				Dialogue social	
ESRS 1 AR16	Liberté d'association, existence de comités d'entreprise				
ESRS 1 AR16	Négociation collective				
ESRS 1 AR16	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée				
ESRS 1 AR16	Santé et sécurité				

Source	Thème	Sous-thème ESRS	Sous-sous-thème	Enjeu
ESRS 1 AR16	Travailleurs de la chaîne de valeur	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS 1 AR16			Formation et développement des compétences	
ESRS 1 AR16			Emploi et inclusion des personnes handicapées	
ESRS 1 AR16			Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	
ESRS 1 AR16			Diversité	
ESRS 1 AR16		Autres droits liés au travail	Travail des enfants	
ESRS 1 AR16			Travail forcé	
ESRS 1 AR16			Logement adéquat	
ESRS 1 AR16			Protection de la vie privée	
ESRS 1 AR16		Communautés touchées	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	
ESRS 1 AR16	Alimentation adéquate			
ESRS 1 AR16	Eau et assainissement			
ESRS 1 AR16	Incidences liées à la terre			
ESRS 1 AR16	Incidences liées à la sécurité		Explosifs et forage-minage : Sécurité des procédés Déconstruction et économie circulaire : Relations avec les communautés locales	
ESRS 1 AR16	Droits civils et politiques des communautés		Liberté d'expression	Relations avec les communautés locales
ESRS 1 AR16			Liberté de réunion	
ESRS 1 AR16			Incidences sur les défenseurs des droits de l'homme	
ESRS 1 AR16	Droits des peuples autochtones		Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause	Explosifs et forage-minage : Relations avec les communautés locales Déconstruction et économie circulaire : Engagements sociétaux divers
ESRS 1 AR16			Auto-détermination	
ESRS 1 AR16		Droits culturels		

Source	Thème	Sous-thème ERS	Sous-sous-thème	Enjeu
ESRS 1 AR16	Consommateurs et utilisateurs finals	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals	Protection de la vie privée	Consommateurs individuels
ESRS 1 AR16			Liberté d'expression	
ESRS 1 AR16			Accès à l'information (de qualité)	Explosifs et forage-minage : Relations client et qualité / sécurité des produits Déconstruction et économie circulaire : Consommateurs individuels
ESRS 1 AR16		Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	Santé et sécurité	Consommateurs individuels
ESRS 1 AR16			Sécurité de la personne	
ESRS 1 AR16			Protection des enfants	
ESRS 1 AR16		Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	Non-discrimination	Consommateurs individuels
ESRS 1 AR16			Accès aux produits et services	
ESRS 1 AR16			Pratiques de commercialisation responsables	
ESRS 1 AR16	Conduite des affaires	Culture d'entreprise	Ethique des affaires et droits fondamentaux	
ESRS 1 AR16		Protection des lanceurs d'alerte		
ESRS 1 AR16		Bien-être animal	Engagements sociétaux divers	
ESRS 1 AR16		Engagement politique et activités de lobbying	Ethique des affaires et droits fondamentaux	
ESRS 1 AR16		Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Achat responsables	
ESRS 1 AR16		Corruption et versement de pots-de-vin	Prévention et détection, y compris les formations	Ethique des affaires et droits fondamentaux
ESRS 1 AR16			Incidents/Cas	
Article L225-102-1-III	Engagements sociétaux	Alimentation	Gaspillage alimentaire	Engagements sociétaux divers
Article L225-102-1-III			Précarité alimentaire	
Article L225-102-1-III			Alimentation responsable, équitable et durable	
Article L225-102-1-III		Lien Nation-armée et soutien de l'engagement dans les réserves		
Article L225-102-1-III		Pratique d'activités physiques et sportives		
Ordonnance n°2020-1496		Lutte contre l'évasion fiscale		Ethique des affaires et droits fondamentaux

Crédits photos

©EPC Groupe :
p.10-43; p.55; p.59-69.

©Patrick Sordoillet :
Page de couverture; p.3-7; p.45; p.57.

Mentions légales

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 7 014 773,00€

Siège social :

Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, CS 70222, 92935 Paris La Défense

RCS Nanterre : 542 037 361

@EPC Groupe - Avril 2024



EPC
GROUPE

